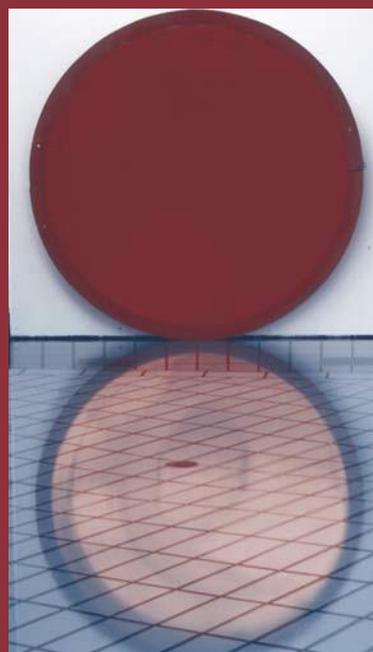


2017

Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie



Photographie
statistique

Coordination de la publication, sous la direction de
Sébastien BRUNET (Administrateur général de l'IWEPS)
et Sïle O'DORCHAI (Directrice scientifique - Direction « Recherche et Evaluation »)

Rébécca CARDELLI (Responsable du projet, IWEPS, DRE)

Nous tenons également à remercier très sincèrement toutes les autres personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication, en particulier Florence Henri, Claire Dujardin (IWEPS) et Aurélie Hendrickx (IWEPS).

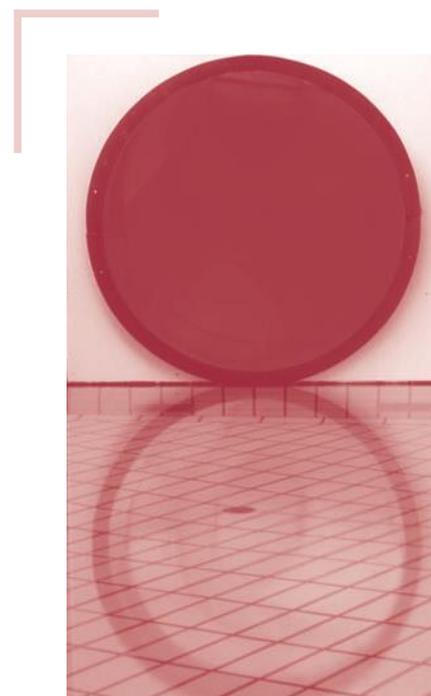
IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR
Tel : 081 46 84 11
Fax : 081 46 84 12
<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

2017

Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie

Photographie
statistique



Cahier I : Insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail

Introduction	5
Structure d'activité de la population wallonne	9
Statut d'emploi en Wallonie	10
Taux d'activité	11
Taux d'emploi	14
Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail	18
Sous l'angle du chômage	18
Sous l'angle de l'inactivité	22
Sous l'angle du temps partiel	25
Sous l'angle de l'emploi temporaire	33
Sous l'angle des secteurs d'activités et des professions	36
Sous l'angle de l'emploi indépendant	40
Pour aller plus loin	45

INTRODUCTION

Dès sa création en 2004, l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) s'est intéressé aux différences de situations entre les femmes et les hommes en Wallonie. A cette époque déjà, il avait été question d'aborder les différences de sexe comme une grille de lecture applicable à de nombreuses thématiques sociales (emploi, formation, santé,...) et non comme une thématique particulière isolable des autres. Ainsi, pour reprendre la formulation d'une spécialiste en la matière: « Que l'on s'intéresse à l'école, à l'emploi, à l'immigration, à la famille, à la santé, aux retraites ou à tout autre problème social, le genre est un des axes essentiels de la connaissance, un outil indispensable à l'intelligence du monde social »¹.

En 2005, l'IWEPS a décidé de réaliser une publication statistique sur le genre, suite à différentes demandes et, entre autres, à celle du Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF). Ce Conseil, lieu de dialogue régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, a exprimé le souhait de disposer de statistiques sexuées, au niveau régional, pour mettre en perspective les débats relatifs à cette matière. Cette publication s'inscrivait également dans les missions confiées à l'IWEPS dans le cadre du décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de formation professionnelle.

En 2008, une nouvelle publication, « Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie » relevait les facteurs de précarité en Wallonie, les articulations entre ces facteurs et les catégories de personnes particulièrement vulnérables. L'intérêt suscité par ces deux publications auprès du monde politique, syndical, associatif et administratif, a amené à poursuivre ce travail et même à l'élargir.

Le Gouvernement wallon a en effet pris ces dernières années différentes mesures pour progresser dans la lutte contre certaines formes de discrimination. Avec la modification du décret de 2004² et celle du décret du 6 novembre 2008³, le Gouvernement a marqué sa volonté d'élargir son champ d'action à d'autres formes de discriminations et à d'autres domaines comme la santé, le logement,... Suite à ces modifications (introduites dans le décret du 19 mars 2009⁴), l'IWEPS s'est vu confier une nouvelle mission qui consiste à collecter, centraliser et diffuser les études, les analyses, les informations relatives à la lutte contre certaines formes de discrimination.

¹ Voir MARUANI, M. Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs. Paris : La découverte, 2005. p.12.

² Décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement entre en matière d'emploi et de formation professionnelle.

³ Décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

⁴ Décret du 19 mars 2009 modifiant, en ce qui concerne le champ d'application, le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, en ce compris la discrimination entre les femmes et les hommes, en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle.

En 2010, il a ainsi été décidé de poursuivre, en collaboration avec le CWEHF, la série de publications sur les femmes et les hommes en Wallonie, mais également de traiter les formes de discrimination touchant d'autres publics cibles dans de nouveaux cahiers afin de répondre à cette nouvelle mission décrétales.

Le premier volume « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique » proposait une représentation statistique de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines. Un deuxième volume intitulé « La situation des jeunes en Belgique francophone. Photographie statistique » proposait, lorsque les données le permettaient, une lecture sexuée de leur situation.

L'élargissement du champ d'analyse, avec le passage du décret relatif à l'égalité de traitement à celui sur la lutte contre les discriminations, a donné naissance à de nouveaux travaux à l'IWEPS, comme la dernière enquête Baromètre social de la Wallonie, consacrée en 2016 à certaines formes de discrimination.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes reste fondamentale et la nécessité de disposer d'un outil statistique spécialement consacré à cette problématique est aujourd'hui, plus encore qu'hier, essentielle.

En effet, les acteurs de terrain, les femmes et hommes politiques ont besoin, dans leur travail quotidien, de données envisagées sous un angle spécifique afin de comprendre et analyser notre société en choisissant de porter des lunettes plus égalitaires.

Le plan wallon de Gender mainstreaming mis en place en 2014 par le Gouvernement participe à cette volonté politique d'intégrer une perspective de genre dans toutes les politiques mises en œuvre en Wallonie. Et si la tâche n'est pas aisée et exige du temps et de la volonté de la part de toute une série d'acteurs, nous soulignerons néanmoins que la démarche initiée depuis 2005 est une véritable évolution-révolution dans le mode de penser et de faire de la politique.

L'objectif de cette publication est donc de fournir, à partir de la collecte de données administratives, de données d'études quantitatives ou qualitatives, une image concrète et chiffrée de la situation des femmes et des hommes en Wallonie. Cette étape est un préalable nécessaire pour mettre en place des actions et des politiques globales et transversales qui prennent en compte la dimension de genre.

Les données sont élaborées à partir de sources diverses qui permettent d'apporter un éclairage original et plus ciblé par rapport à d'autres publications de l'IWEPS sur les situations contrastées des femmes et des hommes dans différents domaines. L'exploitation des données est centrée sur la situation en Wallonie même si des comparaisons régionales sont proposées lorsqu'elles apportent un complément d'information à l'analyse.

De même, si la photographie a été réalisée à un moment précis dans le temps, il n'est pas rare de trouver dans la publication des comparaisons entre différentes années d'observation ou encore des évolutions d'un même indicateur dans le temps, à chaque fois que la prise en compte de la temporalité présente un intérêt dans la compréhension du phénomène observé.

L'édition 2017 se compose de différents cahiers identiques, pour la plupart, aux cahiers de la publication 2010. Ces cahiers seront successivement accessibles sur le site de l'IWEPS. Cette option a été privilégiée afin de mettre à disposition le plus rapidement possible une série de statistiques sexuées sans devoir attendre la parution complète de la publication.

Le premier cahier est consacré à l'insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail. Le second cahier, dont la sortie est prévue pour septembre 2017, porte sur l'emploi du temps des femmes et des hommes en Wallonie.

Des cahiers ultérieurs s'intéresseront à la santé, à l'enseignement, à la participation associative, à la prise de décision, etc.

Comme dans toute publication, des choix ont dû être opérés. Le choix des indicateurs qui ont été retenus ne vise ni à dramatiser une situation existante, ni à en relativiser l'ampleur.

L'objectif de cette nouvelle publication est d'offrir une clé de lecture qui permette d'approcher certaines thématiques avec un autre regard, orienté avant tout vers la recherche d'une plus grande égalité entre tous les individus.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente lecture !

Sîle O'DORCHAI *Directrice scientifique –
Direction "Recherches et Evaluation"*

Rébécca CARDELLI
*Responsable du projet "Égalité entre les femmes et les hommes
en Wallonie"*

On assiste, depuis quelques décennies déjà, à une croissance importante du nombre de femmes actives dans notre société. Depuis 2001, le taux d'activité¹ des femmes a augmenté de 7,3 points de pourcentage, de 51,8% à 59,1%. Chez les hommes, c'est la situation inverse qui est observée: le taux d'activité des hommes a baissé entre 2001 et 2015 (de 71,1% en 2001 à 68,6% en 2015). L'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes reste néanmoins important : en 2015 en Wallonie, dans la population féminine, 59,1% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité des hommes s'élève à 68,6%. On soulignera cependant que les écarts entre le taux d'activité des hommes et des femmes se réduisent (écart de 19,2 points de pourcentage en 2001 contre 9,6 points de pourcentage en 2015).

En 2015 en Wallonie, la population active occupée se compose de 85,6% de salarié-e-s et de 14,4% de non salarié-e-s. Le taux d'emploi² des personnes de 15 à 64 ans est de 52,4% pour les femmes et de 60,1% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,2%.

Les données relatives à l'évolution de l'emploi montrent que ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi. Entre 1999 et 2015, le taux d'emploi des femmes est passé de 45,2% à 52,4% (graphique 1.8), soit une augmentation de 7,2 points de pourcentage. Durant la même période, le taux d'emploi des hommes est passé de 64,4% à 60,1% en 2015, soit une baisse de 4,3 points de pourcentage. Malgré cette augmentation de la présence des femmes en emploi, leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes pour toutes les tranches d'âge et quel que soit le niveau de formation. C'est chez les personnes faiblement diplômées ou sans diplôme que le différentiel hommes/femmes est le plus grand. Ainsi, seule un peu plus d'une femme sur dix sans diplôme possède un emploi alors que cette situation concerne plus de trois hommes sur dix. On constate donc qu'à niveau de formation égal, la présence dans l'emploi est plus faible pour les femmes faiblement diplômées que pour les hommes de la même catégorie.

En 2015, selon l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), le taux de chômage en Wallonie est de 11,4% pour les femmes et de 12,5% pour les hommes, soit un taux de chômage global de 12%. Comparativement à la situation observée en 2009 (année de référence de la précédente publication)³, les écarts entre hommes et femmes se sont inversés en Wallonie. En effet, en 2009, le taux de chômage des femmes était de 11,9% et il était de 10,7% pour les hommes.

Les suites de la crise paraissent avoir eu un effet plus important sur le taux de chômage des hommes, qui est passé de 8,9% en 2008 à 12,5% en 2015, que sur celui des femmes (passé de 11,5% en 2008 à 11,4% en 2015 en Wallonie).

Le travail à temps partiel représente 26,3% de l'emploi salarié wallon en 2015 (graphique 1.19). Il existe cependant de fortes disparités en termes de genre. En effet, 43,7% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 9,9% des hommes. Les résultats présentés montrent également que l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les personnes avec un faible niveau d'instruction et particulièrement chez les femmes. Elles sont 30,9% à travailler à temps partiel parmi les diplômées avec un niveau universitaire ou supérieur de type long alors que cette situation concerne 63,5% des femmes faiblement diplômées (en possession tout au plus d'un diplôme primaire). Chez les hommes, les différences liées au niveau de diplôme sont moins marquées : l'emploi à temps partiel est de 12,2% chez les faiblement diplômés contre 8,3% chez les diplômés de niveau universitaire ou supérieur de type long.

La répartition des personnes travaillant à temps partiel selon le motif a montré que le travail à temps partiel est principalement lié, chez les hommes, au fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes à combiner une formation avec un emploi à temps partiel. La première raison invoquée par les femmes est liée à des contraintes familiales dans 45,2% des cas (pas de service pour les enfants, raisons familiales,...). Viennent ensuite les raisons en relation avec des contraintes liées au marché de l'emploi : ces contraintes pèsent sur 37,9% des femmes qui travaillent à temps partiel.

¹ Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). La population active comprend la population active occupée (ou population ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi. Il convient de noter que selon les définitions du BIT, il est considéré qu'une personne est en âge d'activité dès 15 ans alors que l'obligation scolaire est fixée à 18 ans en Belgique (obligation à temps plein jusque 15 ans et obligation au moins à temps partiel jusque 18 ans) et qu'une part considérable des jeunes poursuivent leurs études au delà de cet âge.

² Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée (ou population ayant un emploi) et la population en âge d'activité, c'est-à-dire de 15 à 64 ans.

³ IWEPS (2010). *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*.

En Wallonie, en 2015, les emplois temporaires concernent une personne en emploi sur dix : 10,9% des femmes possèdent un emploi temporaire contre 9,5% des hommes. Parmi les personnes qui ont un emploi temporaire, 51,7% sont des femmes. Tous et toutes ne sont pas touchés de la même façon par ce type d'emploi. Il apparaît en effet que ce sont les jeunes qui sont particulièrement concernés : plus de quatre jeunes sur dix (44,2%), âgés de moins de 25 ans, travaillent en Wallonie sous un contrat temporaire (45,4% chez les femmes et 43,3% chez les hommes). Cette situation a connu une augmentation au cours de ces dernières années puisqu'en 2006, 38,5 % de jeunes de moins de 25 ans (41% chez les femmes et 36,8% chez les hommes) travaillaient sous un contrat temporaire en Wallonie.

L'analyse des données de l'EFT montre également qu'il persiste une segmentation des professions (ségrégation verticale) selon le genre : une série de professions demeurent majoritairement occupées par les femmes alors que d'autres professions concentrent presque exclusivement une population masculine. Les professions les plus « féminisées » sont les professions de la vente (personnel des services et vendeurs), les professions d'ouvriers et employés non qualifiés, les professions de type administratif et les professions intellectuelles. On relève ainsi la forte concentration des femmes dans les emplois faiblement qualifiés. Parmi les femmes en emploi en 2015, 33,7% d'entre elles, soit plus d'une femme sur trois, ont des professions peu qualifiées⁴. Dans ces mêmes professions, la concentration d'hommes (c'est-à-dire le pourcentage d'hommes qui occupent des professions peu qualifiées sur le total des hommes en emploi) est d'environ 15%. En outre, l'accès à des postes à responsabilité reste difficile pour les femmes (la part des femmes dans les professions de dirigeants et cadres supérieurs est de 30,6%). Par rapport aux données publiées en 2010, on soulignera également une diminution de la présence de femmes dans les professions de dirigeants et cadres supérieurs puisqu'elles étaient 33,2% en 2009.

La ségrégation du marché du travail est aussi horizontale dans la mesure où l'accès à certains secteurs d'activité semble encore dépendre du genre. Les changements dans l'accès des femmes et des hommes à certains secteurs d'activité sont lents et on peut être inquiet du caractère structurel de cette difficulté d'accès tant pour les femmes que pour les hommes. En Wallonie, en 2015, c'est le secteur de la santé humaine et de l'action sociale⁵ qui occupe le plus de salariés (17%). Ce secteur compte 79,4% de femmes. Le secteur du commerce est passé en seconde position, avec une occupation de 12,5% des salarié-e-s parmi lesquels 50,7% d'hommes. On retrouve à égalité le secteur de l'enseignement (12,5%) avec 70,7% de femmes. On soulignera, par ailleurs, une forte féminisation de l'école maternelle et primaire et, à l'opposé, un monde universitaire qui reste caractérisé par un corps professoral presque exclusivement masculin.

⁴ Nous avons regroupé les professions suivantes pour construire la catégorie emploi « faiblement qualifié » : personnel des services et vente et ouvriers et employés non qualifiés. Nous avons ensuite calculé la proportion de femmes en emploi qui occupent, en 2015, ce type d'emploi comparé à la proportion d'hommes en emploi qui occupent également ce type d'emploi.

⁵ Nomenclature NACE-BEL.

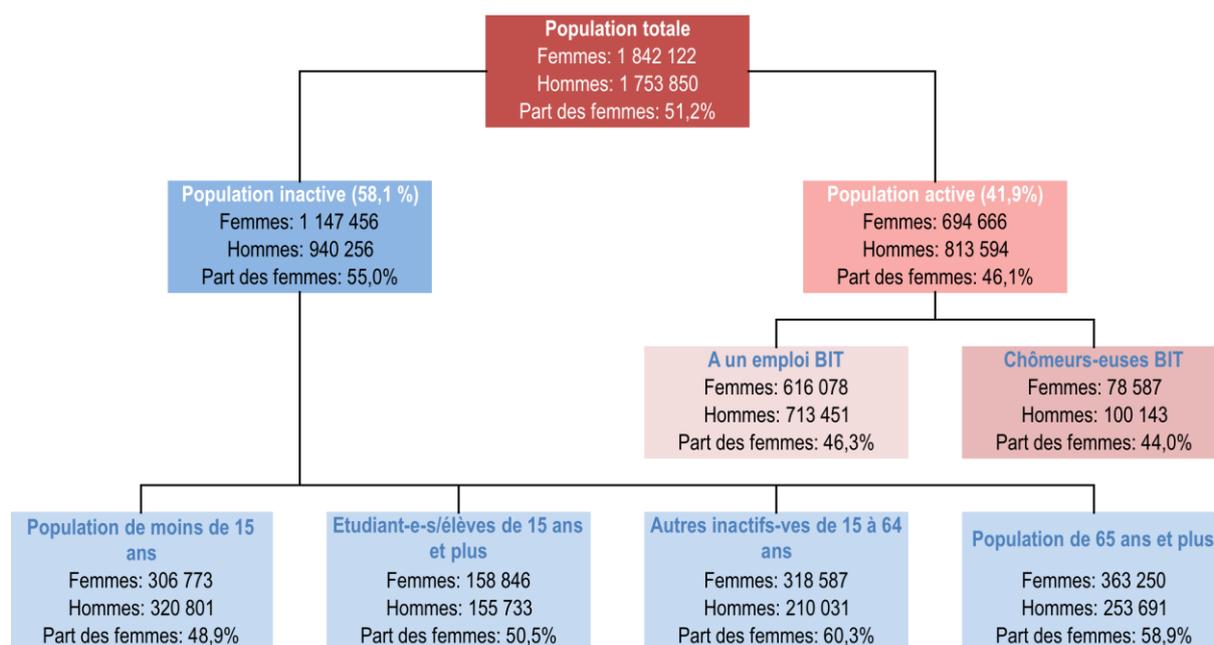
Structure d'activité de la population wallonne

Graphique 1.1

Structure d'activité de la population wallonne en 2015

Note : Les statuts – emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). La population active comprend la population active occupée (ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi (chômeurs BIT). La population active occupée comprend les personnes qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Les chômeurs (BIT) comprennent les personnes de 15 ans et plus, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



En 2015, la population active (voir définition ci-dessus) représente globalement 41,9% de la population totale. La part des femmes dans la population active est de 46,1%.

Au sein de la population active, les femmes représentent 46,3% des personnes qui ont un emploi et 44% des chômeurs-euses.

Pour rappel, en Wallonie, la part des femmes parmi les chômeurs-euses BIT représentait 54,2% du total en 1999. La diminution importante observée au cours des 16 dernières années a été entrecoupée de phases de ré-augmentation dont une entre 2014 et 2015 (1,2 point de pourcentage). On peut également observer une diminution, plus légère celle-ci, mais également plus constante, de leur présence au sein de la population inactive.

A l'inverse, la part des hommes parmi les chômeurs-euses est passée de 45,8% en 1999 à 56% en 2015. Leur présence au sein de la population inactive a également légèrement augmenté depuis 1999.

On notera cependant que la présence des femmes dans la population inactive reste élevée puisqu'elles représentent 55% des personnes inactives (60,3% parmi les inactifs de 15 à 64 ans et 58,9% parmi les inactifs âgés de 65 ans et plus).

Pour information, la population inactive en Wallonie se compose de personnes de moins de 15 ans (30% de la population inactive totale), d'étudiant-e-s/élèves de 15 ans et plus (15%), d'inactifs âgés de 15 à 64 ans (25%) et de personnes de 65 ans et plus (30%).

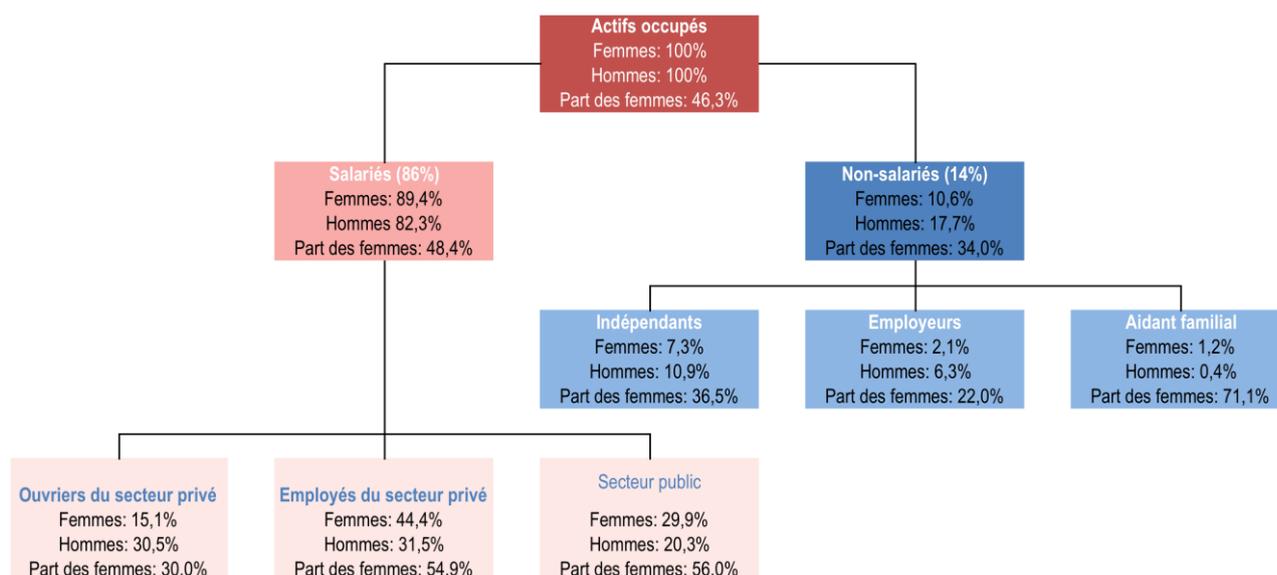
Statut d'emploi en Wallonie

Graphique 1.2

Répartition des femmes et des hommes ayant un emploi selon le statut et part des femmes dans chaque statut, en Wallonie, en 2015

Note : Un individu sans employeur (officiel ou non) est considéré comme indépendant. L'indépendant qui travaille régulièrement avec des personnes contractées ou engagées par lui ou sa société sera considéré comme employant du personnel (définitions EFT).

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



En 2015 en Wallonie, la population active occupée se compose de 86% de salarié-e-s et de 14% de non salarié-e-s.

Les femmes actives occupées le sont majoritairement dans des emplois salariés : sur 100 femmes qui ont un emploi, 89 sont salariées dont 59 dans le secteur privé et 30 dans le secteur public. Parmi les femmes non salariées (10,6%), on retrouvera principalement des femmes indépendantes (7,3%).

Les femmes représentent 48,4% de l'emploi salarié et 34% de l'emploi non salarié. Depuis 2002, la part des femmes en emploi salarié n'a cessé de croître (plus 5,8 points de pourcentage).

En ce qui concerne la situation des hommes qui ont un emploi, ils sont 82 sur 100 à être salariés. 62 d'entre eux travaillent dans le secteur privé et 20 dans le secteur public. Les hommes qui ont un emploi non salarié (18 sur 100) se composent de 10 indépendants, 6 employeurs et moins d'un aidant familial.

Les hommes sont plus présents que les femmes dans les emplois indépendants et parmi les ouvriers du secteur privé. Les femmes sont plus représentées dans le secteur public, parmi les employés du secteur privé et parmi les aidants familiaux.

Ces différences de statut selon le sexe sont sans doute à mettre en relation avec le phénomène de ségrégation horizontale bien connu, encore très présent au niveau des professions comme nous le verrons ultérieurement.

Notons également que la forte présence des femmes en emploi dans le secteur public est à nuancer à la fois selon le type de contrat mais également selon le poste occupé. En effet, celles-ci occupent généralement des postes plus bas dans la hiérarchie, et bénéficient moins souvent que les hommes de postes statutaires⁶.

⁶ Pour plus d'informations, voir notamment IWEPS (2015) « L'emploi public en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

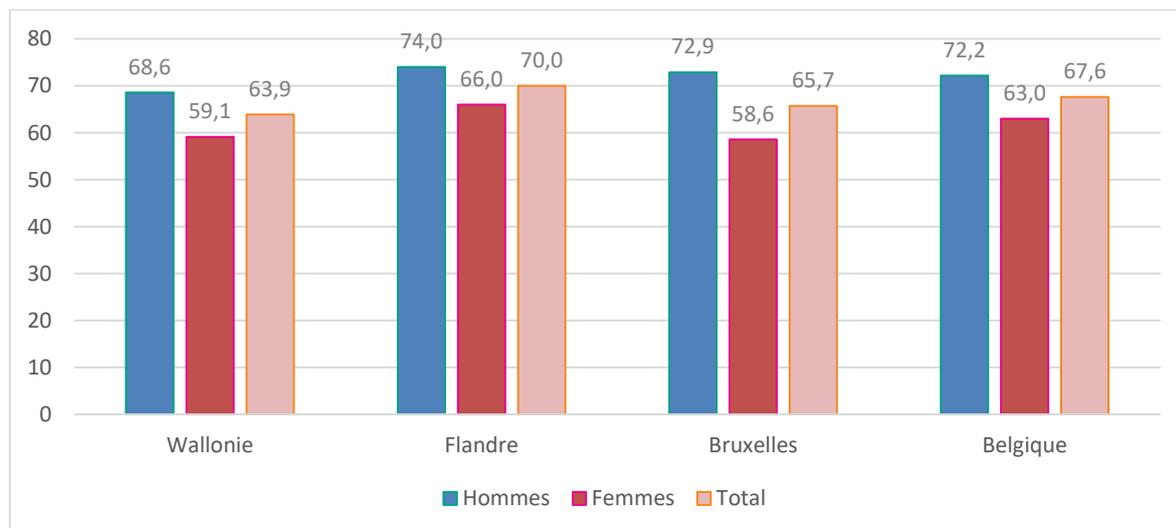
Taux d'activité

Graphique 1.3

Taux d'activité par région selon le sexe, population de 15 à 64 ans, en 2015, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). La population active comprend la population active occupée (ou population ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi. Il convient de noter que selon les définitions du BIT, il est considéré qu'une personne est en âge d'activité dès 15 ans alors que l'obligation scolaire est fixée à 18 ans en Belgique (obligation à temps plein jusque 15 ans et obligation au moins à temps partiel jusque 18 ans) et qu'une part considérable des jeunes poursuit ses études au-delà de cet âge.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Comparativement aux autres régions belges, en Wallonie, le taux d'activité reste faible, particulièrement chez les hommes, tandis que celui des femmes est légèrement plus élevé qu'à Bruxelles mais bien inférieur à celui de la Flandre.

En 2015, en Wallonie, sur dix personnes en âge d'activité (15-64 ans), environ six d'entre elles ont un emploi ou en recherchent un.

L'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes reste important : dans la population féminine, 59,1% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité s'élève à 68,6% dans la population masculine (taux d'activité total de 63,9%). C'est en Région bruxelloise que l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes est le plus important ; il est de l'ordre de 14,3 points de pourcentage (9,5 points de pourcentage en Wallonie et 8 points de pourcentage en Flandre).

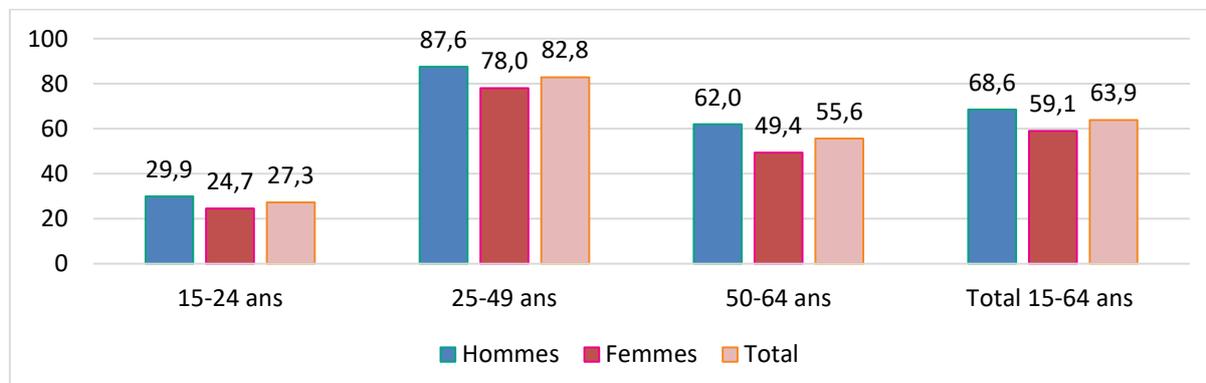
Comme nous le verrons dans le graphique 1.5, le taux d'activité des femmes a toujours été plus bas que le taux d'activité des hommes bien que l'écart se réduise. Cela montre bien qu'un changement de mentalité s'opère même si celui-ci est lent.

Graphique 1.4

Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Les statuts - emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans).

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Le graphique du taux d'activité selon l'âge et le sexe souligne les contrastes qui existent au sein de la population wallonne. En effet, c'est dans la tranche d'âge des 25-49 ans que le taux d'activité est le plus élevé : sur dix hommes de cette tranche d'âge, environ 9 d'entre eux ont un emploi ou en recherchent un (et huit femmes sur dix dans la même tranche d'âge).

C'est par contre au sein du groupe des jeunes de 15-24 ans que le taux d'activité est le plus faible, et en diminution ces quatre dernières années, plus encore pour les femmes que pour les hommes (24,7% pour les femmes et 29,9% pour les hommes). Ces résultats s'expliquent par le fait qu'une part croissante de jeunes de moins de 25 ans sont encore aux études. En effet, en 2015, selon les données de l'EFT, 59% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont aux études (61% des filles de cette tranche d'âge sont encore aux études contre 57% des garçons). Par ailleurs, les filles sont moins nombreuses que les garçons à quitter prématurément le système scolaire à la suite d'échecs⁷.

Pour cette raison, nous avons fait le choix, pour être plus proche de la réalité, de présenter certains indicateurs relatifs à l'emploi en prenant comme population de référence, les personnes de plus de 25 ans.

Il est frappant de constater que l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes augmente de façon croissante avec l'âge. Effectivement, dans la tranche d'âge des 25-49 ans, l'écart entre les hommes et les femmes prend plus d'importance et atteint 9,6 points de pourcentage. Nous pouvons tout de même souligner que l'écart entre les hommes et les femmes de cette

tranche d'âge s'est réduit de 7,7 points de pourcentage entre 2004 et 2010, ce qui pourrait éventuellement être lié à l'évolution du maintien en emploi des mères⁸. Toutefois, depuis 2010 il n'y a plus de tendances claires qui se dessinent.

Enfin, c'est dans la tranche d'âge des 50-64 ans que l'écart entre les hommes et les femmes est le plus important (12,6 points de pourcentage) bien qu'il n'ait pas cessé de diminuer depuis 2000 (où il était de 23,7 points de pourcentage), le taux d'activité des femmes de 50-64 ans augmentant plus vite que celui des hommes de la même tranche d'âge. Ce constat se vérifiera également en ce qui concerne les taux d'emploi des hommes et des femmes. Des explications de la différence entre hommes et femmes sont sans doute à trouver dans le rôle que peuvent jouer les femmes de plus de 50 ans en matière de garde des petits enfants, ainsi que d'autres membres dépendants de la famille ou encore dans les difficultés plus grandes pour les femmes plus âgées que pour les hommes de garder leur emploi en raison notamment d'une trajectoire professionnelle plus décousue et plus précaire⁹.

Nous verrons, par ailleurs, comme cela a été largement montré dans la littérature sur le genre que c'est moins le sexe que la construction sociale des rôles masculins et féminins qui est discriminante dans notre société¹⁰.

⁸ Idem.

⁹ Voir « Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique ». IWEPS, 2010.

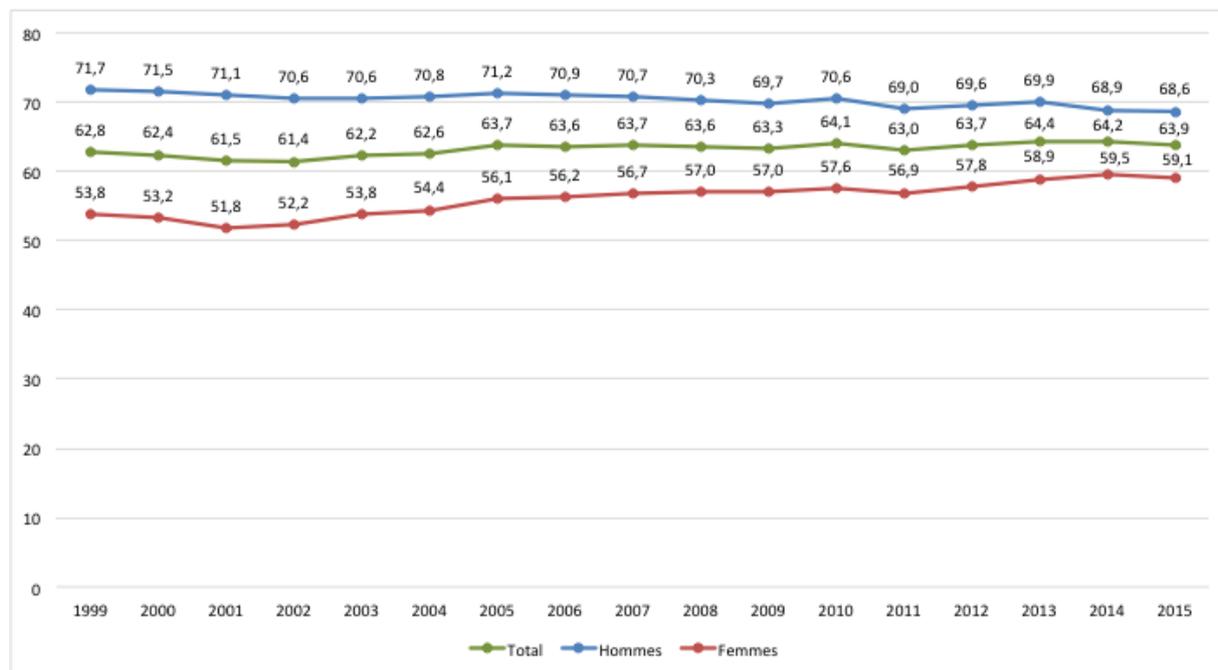
¹⁰ Voir notamment « Femmes-Hommes : des inégalités à l'égalité ? ». Problèmes politiques et sociaux, n° 968, janvier 2010.

⁷ Gavray, C. (2008). Genre, emploi et marché du travail : un tableau contrasté. Dans A. Comet, J. Laufer, & S. Belghiti-Mahut (dir.), GRH et genre : les défis de l'égalité hommes-femmes. Paris, France: Vuibert.

Graphique 1.5

Évolution du taux d'activité selon le sexe, population des 15-64 ans, en Wallonie, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Si l'on observe l'évolution du taux d'activité selon le sexe (graphique 1.5), on soulignera que le nombre de femmes actives a augmenté depuis 2001.

Les chiffres de l'EFT présentent un léger recul en 2015, néanmoins celui-ci est trop faible pour être interprété à ce jour¹¹. Depuis 2001, le taux d'activité des femmes a augmenté de 7,3 points de pourcentage. L'évolution du taux d'activité des femmes se fait notamment par l'évolution du taux d'activité des femmes, mariées surtout, avec enfants.

Chez les hommes, c'est la situation inverse qui est observée : le taux d'activité des hommes a baissé de 2,5 points de pourcentage entre 2001 et 2015.

Notons également que la hausse générale des salaires augmente le coût d'opportunité¹² de ne pas travailler pour les femmes, et que ce coût n'est pas compensé par la hausse des salaires de leurs partenaires¹³.

On soulignera également que les écarts entre le taux d'activité des hommes et des femmes se sont réduits entre 2002 et 2014 (écart de 19,3 points de pourcentage en 2002 contre 9,4 points de pourcentage en 2014). Entre 2014 et 2015, cet écart a ré-augmenté de 0,2% mais, là encore, cela ne suffit pas pour prédire une phase de ré-augmentation.

¹¹ Rappelons également que nous travaillons à partir de données d'enquête et qu'il convient donc de rester prudent dans l'interprétation de certaines évolutions.

¹² C'est-à-dire les moyens qui pourraient être perçus en travaillant.

¹³ Voir notamment « Réduction de l'écart d'instruction entre hommes et femmes et taux d'activité des femmes ». Revue internationale du Travail, n° 144, 2005.

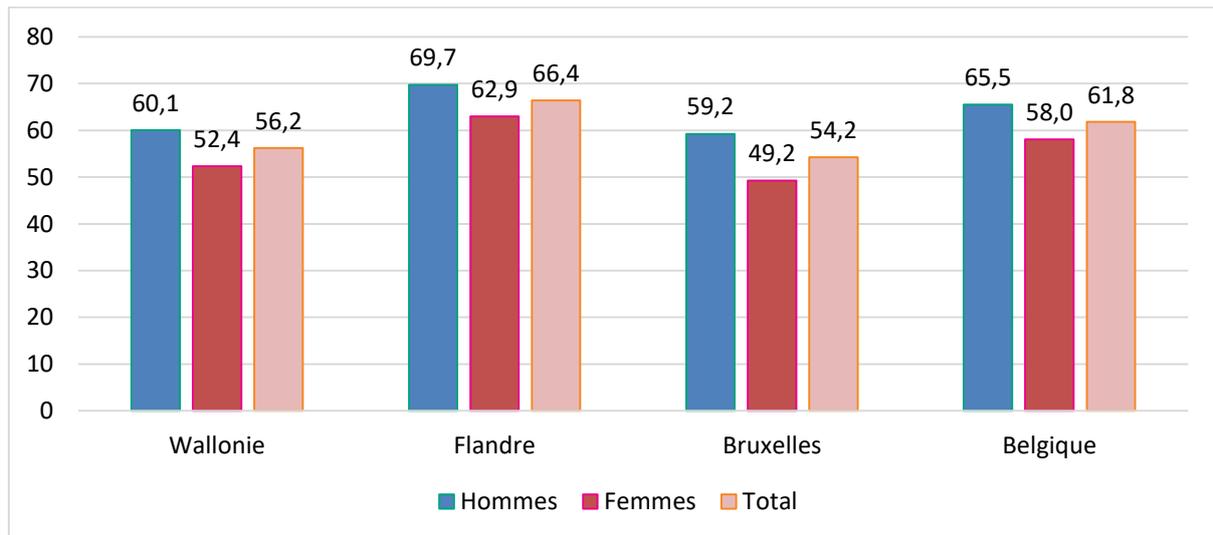
Taux d'emploi

Graphique 1.6

Taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon la région et le sexe, en 2015, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité, c'est-à-dire de 15 à 64 ans.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



C'est en Flandre que le taux d'emploi est le plus élevé, à 66,4%. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est un peu plus faible en Flandre que dans les autres régions même s'il reste néanmoins important (6,8 points de pourcentage).

En 2015, c'est en Région bruxelloise, et en particulier dans le groupe des femmes, que le taux d'emploi est le

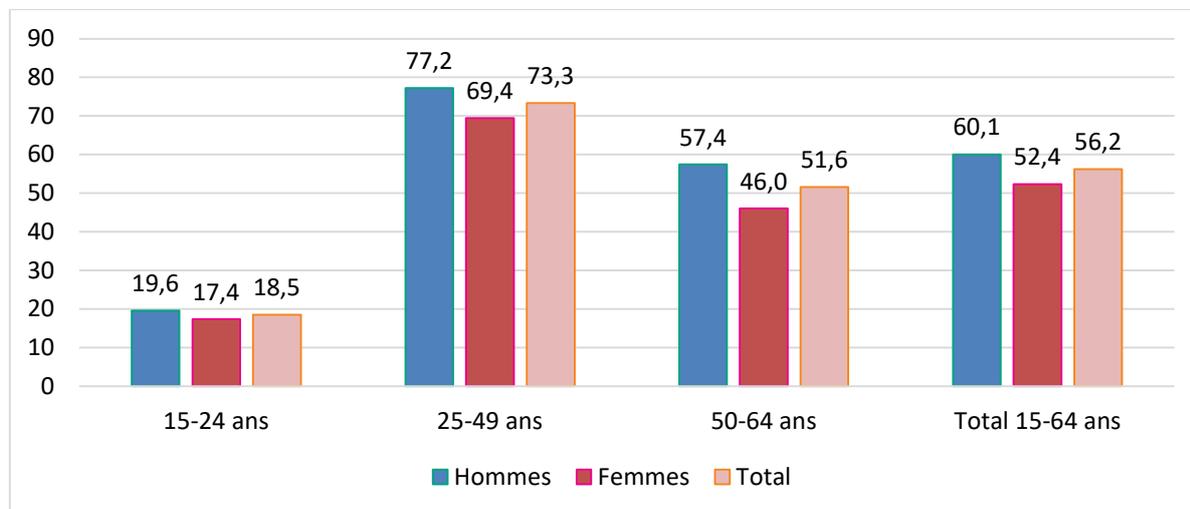
plus faible avec une femme sur deux (49,2%) qui est en emploi.

En Wallonie, le taux d'emploi est de 52,4% pour les femmes et de 60,1% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,2%. La différence est donc de 7,7 points de pourcentage.

Graphique 1.7

Taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes pour toutes les tranches d'âge, mais c'est dans la tranche d'âge des 50 à 64 ans que l'écart est le plus prononcé bien que de moins en moins important depuis 1999 (23% en 1999 et 11,4% en 2015). Dans cette catégorie d'âge, le taux d'emploi des femmes a augmenté pour passer de 26,8% en 1999 à 46% en 2015. Nous observons donc ici la même tendance que pour le taux d'activité.

Dans la tranche d'âge des 25-49 ans le taux d'emploi des femmes a également évolué depuis 1999 où il était de 62,6% pour atteindre 69,4% en 2015. Les écarts entre les hommes et les femmes dans cette tranche d'âge, qui étaient de 21,5 points de pourcentage en 1999, ont

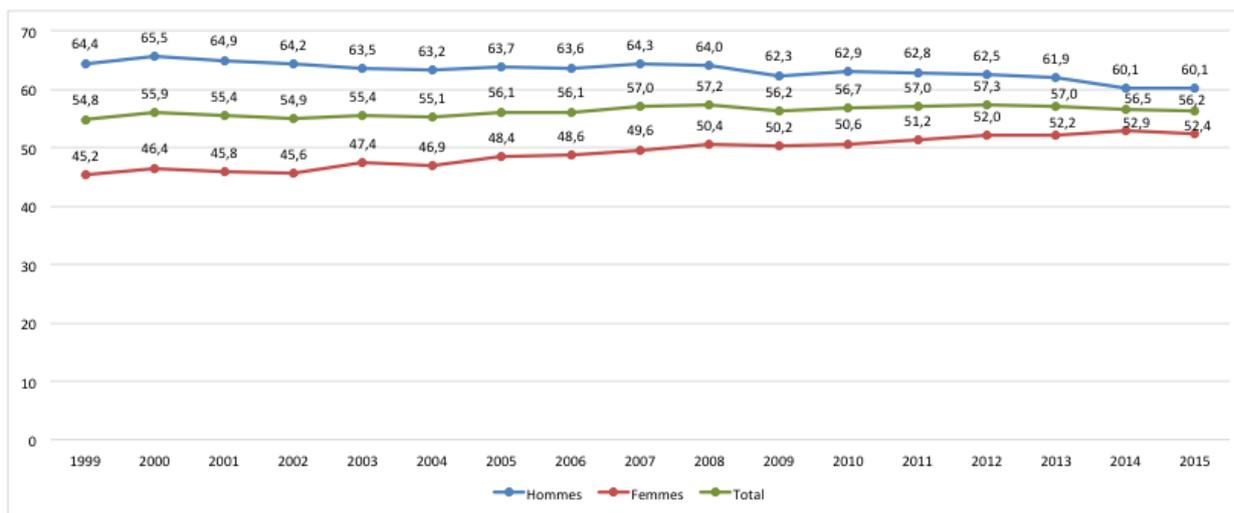
fortement diminué pour atteindre 7,8 points de pourcentage en 2015.

Chez les 15-24 ans, l'écart entre les filles et les garçons est plus faible que dans les autres catégories d'âge. Il est de 2,2 points de pourcentage en 2015. Cet écart est passé de 5,2 points de pourcentage en 2012 à 1,9 points de pourcentage en 2014. Le taux d'emploi des femmes de cette catégorie fluctue depuis 1999 entre 17,4% et 22,6%, avec un pic de 22,6% en 2012. Là encore, le fait que les filles soient moins nombreuses à abandonner leurs études prématurément est une explication possible du faible taux d'emploi des filles dans la tranche des 15-24 ans.

Graphique 1.8

Évolution du taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe, en Wallonie, 1999-2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Comparativement aux données de 2005, on observe une augmentation de la présence des femmes sur le marché du travail jusqu'en 2014 - soit environ 81 000 femmes de plus dans l'emploi par rapport à 2005.

En Wallonie en 2015, 52,4% des femmes ont un emploi alors que cette situation concernait 48,4% des femmes en 2005.

A l'inverse, depuis 2005, le taux d'emploi des hommes a baissé de 3,6 points de pourcentage (de 63,7% en 2005 à 60,1% en 2015).

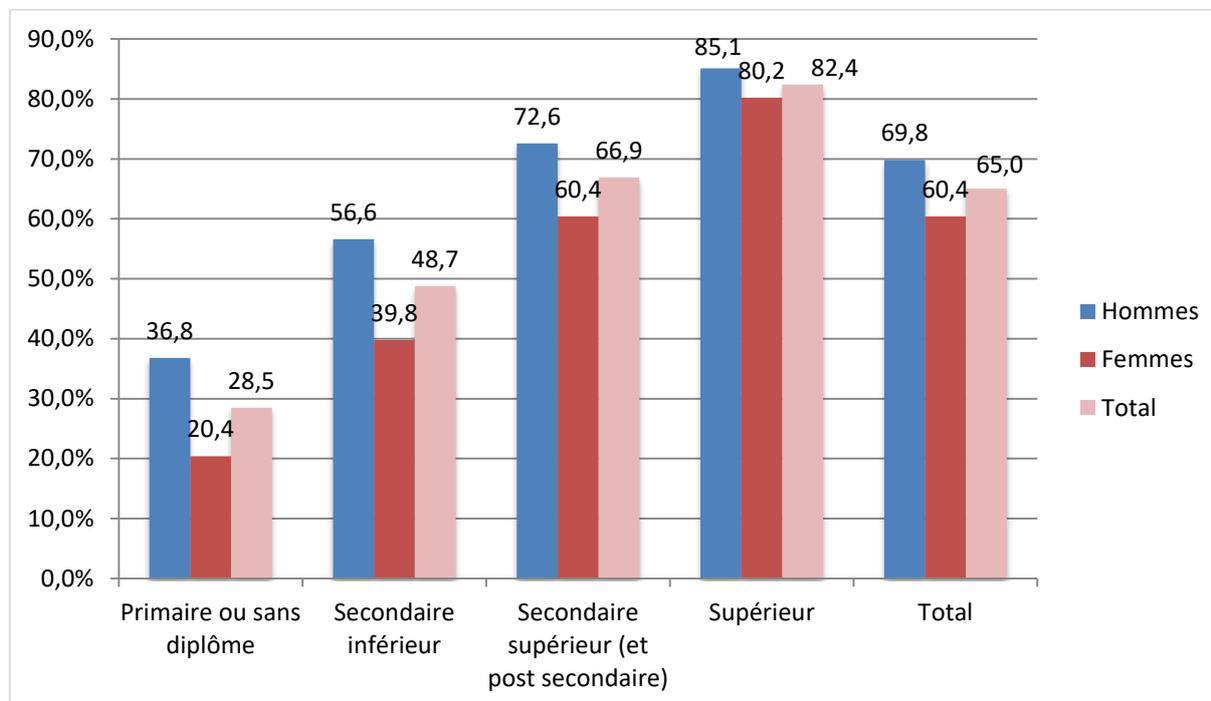
Cela s'explique en partie par le fait que le secteur de l'industrie a été particulièrement touché par la crise, or c'est un secteur qui emploie principalement des hommes. Le secteur des services, caractérisé par une plus grande part d'emploi féminin à quant à lui été bien moins touché par la crise⁶.

Les données suivantes, relatives à l'évolution de l'emploi (graphique 1.8) montrent donc que le renouvellement de la force de travail s'est fait essentiellement par la présence de plus en plus grande des femmes sur le marché de l'emploi.

Graphique 1.9

Taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Comme nous l'avons souligné précédemment, en 2015, 59% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont encore aux études (61% des filles de cette tranche d'âge sont aux études contre 57% des garçons).

C'est la raison pour laquelle, nous avons choisi, dans le graphique ci-dessus, de présenter le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans.

En Wallonie, en 2015, le taux d'emploi des hommes est systématiquement supérieur à celui des femmes, quel que soit le niveau de formation (graphique 1.9).

C'est cependant chez les personnes faiblement diplômées ou sans diplôme que le différentiel hommes-femmes est le plus grand.

Ainsi, seules 20,4% des femmes sans diplôme ou avec un diplôme primaire possèdent un emploi alors que cette situation concerne 36,8% des hommes.

On constate donc qu'à niveau de formation égal, la présence dans l'emploi est plus faible pour les femmes faiblement diplômées que pour les hommes de la même catégorie.

On fera toutefois remarquer que l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes a tendance à se réduire considérablement pour les diplômé-e-s de l'enseignement supérieur : le taux d'emploi des hommes de 25 ans et plus est de 85,1% contre 80,2% pour les femmes avec ce niveau de formation.

Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail

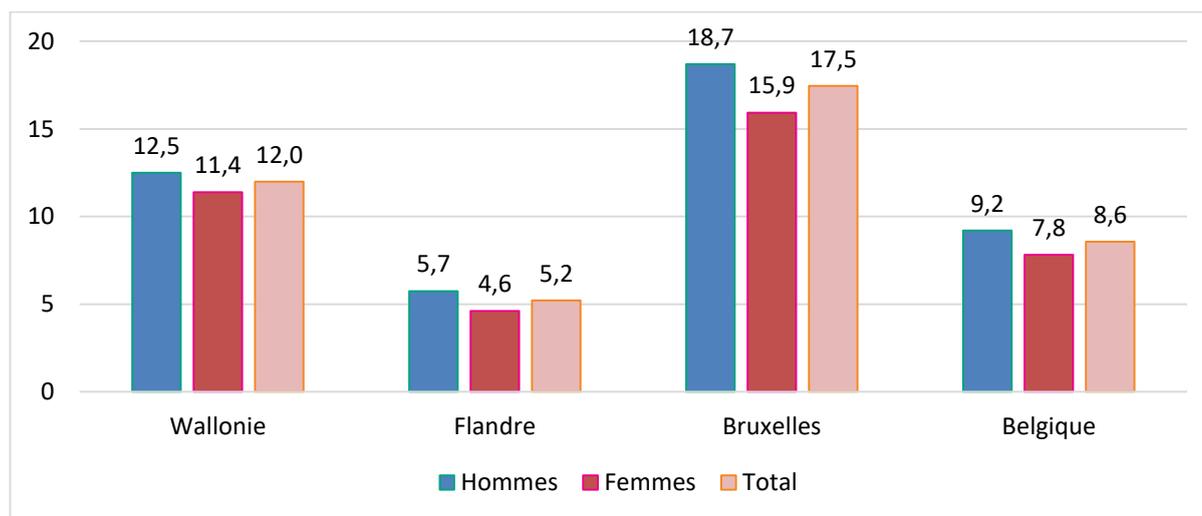
Sous l'angle du chômage

Graphique 1.10

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon la région et le sexe, en 2015, en %

Note : Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



En 2015, selon l'EFT, le taux de chômage en Wallonie est de 11,4% pour les femmes et de 12,5% pour les hommes, soit un taux de chômage global de 12%. En Flandre, on observe le même écart entre les femmes et les hommes en ce qui concerne leur présence au sein du chômage, bien que les taux de chômage soient moins élevés.

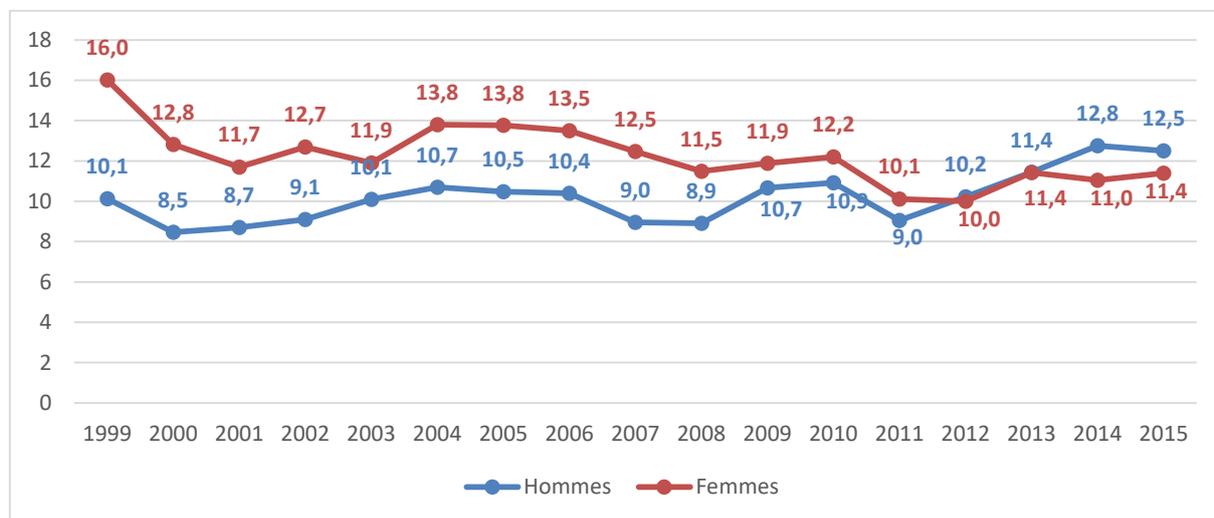
En Région bruxelloise, par contre, l'écart entre le taux de chômage des hommes et des femmes est plus élevé (2,8 points de pourcentage).

On fera cependant remarquer, comparativement à la situation observée entre 1999 et 2011, où le taux de chômage des femmes était systématiquement supérieur à celui des hommes, que le taux de chômage des femmes est aujourd'hui inférieur à celui des hommes, et ce pour les trois régions.

Graphique 1.11

Évolution du taux de chômage selon le sexe, en Wallonie, 1999-2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Alors que l'on assistait, en 2011, à une diminution du taux de chômage, tant chez les hommes que chez les femmes, les derniers chiffres de l'enquête EFT pour les années 2012 à 2015 montrent, comme l'indique le graphique suivant, une augmentation du taux de chômage en Wallonie. L'augmentation du taux de chômage est nettement plus importante chez les hommes que chez les femmes. De 9% en 2011, la proportion d'hommes au chômage passe à 12,5% en 2015 en Wallonie.

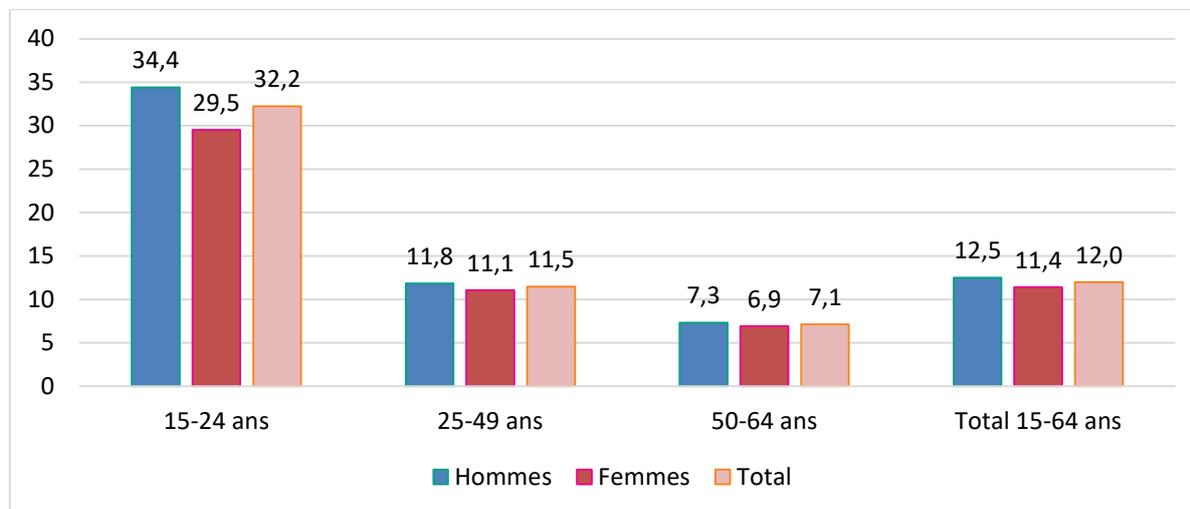
A partir de 2012, le taux de chômage des hommes devient plus important que celui des femmes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la plus grande hausse du taux de chômage chez les hommes s'explique en partie par le fait que le secteur de l'industrie, fortement touché par la crise emploi une majorité d'hommes, tandis que le secteur des services, dans lequel est employée une grande part de femmes, est moins directement touché.

Graphique 1.12

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon l'âge et le sexe, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



En 2015, en Wallonie, avant 25 ans, près de trois femmes actives sur dix (29,5%) sont au chômage.

Le taux de chômage des femmes est désormais moins élevé que celui des hommes dans toutes les catégories d'âge, mais plus particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans, qui demeurent la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage. C'est effectivement parmi les jeunes que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus grand (4,9 points de pourcentage chez les 15-24 ans, 0,7 point de pourcentage chez les 25-49 ans, 0,4 point de pourcentage chez les 50-64 ans).

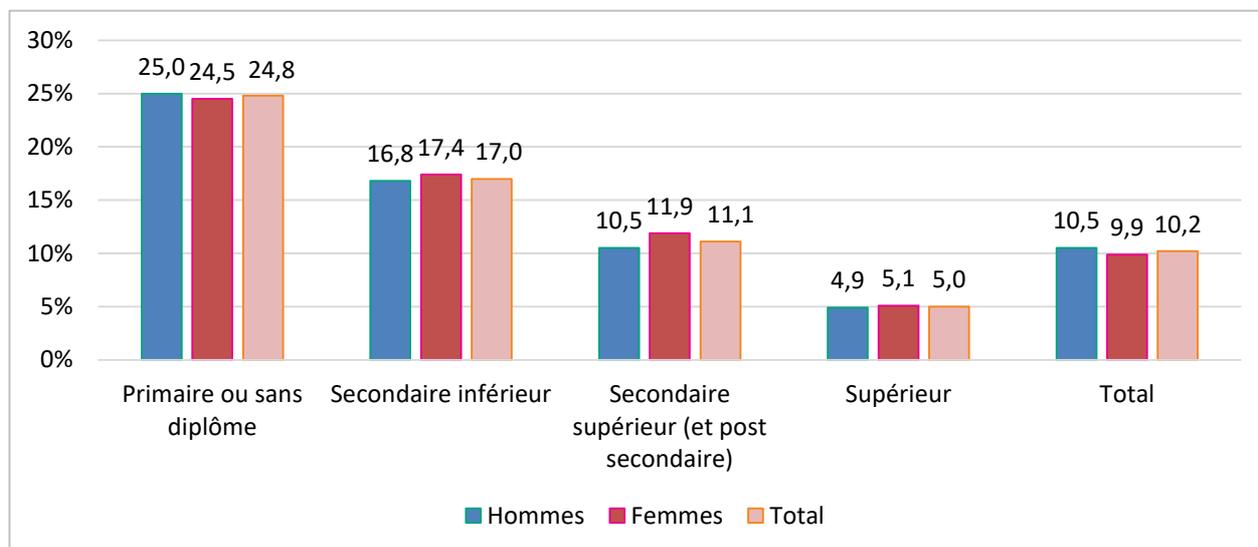
Ces premiers résultats permettent donc de montrer que c'est dans la catégorie des 15-24 ans que le taux de chômage des femmes a le plus diminué par rapport à 1999 mais également que c'est dans cette catégorie que le taux de chômage des hommes a le plus augmenté. Dans les autres catégories d'âge, on remarque également, par rapport aux données de 1999, que le taux de chômage des hommes a augmenté et, celui des femmes baissé.

Comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, ce constat est à nuancer car les femmes, et plus particulièrement les femmes âgées, sont plus nombreuses que les hommes à sortir de la situation de chômeuse par l'inactivité.

Graphique 1.13

Taux de chômage BIT des personnes de 25 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail – Calculs : IWEPS



Il apparaît clairement que le taux de chômage diminue au fur et à mesure que le niveau de diplôme augmente, et ce, pour les deux sexes. On constate également que les taux de chômage des femmes sont toujours (exception faite pour les diplômées du primaire ou sans diplôme) légèrement supérieurs à ceux des hommes, quel que soit le niveau de diplôme considéré. En Wallonie en 2015, 24,5% des femmes au chômage, soit presque une femme au chômage sur quatre est en possession d'un diplôme supérieur alors que cette situation concerne 16% des hommes. L'effet de la crise n'a donc pas été homogène pour les travailleurs et travailleuses à qualifications différentes.

Ces derniers chiffres montrent que si le niveau d'instruction reste un rempart contre le chômage, dans le cas des femmes, il demeure insuffisant pour garantir une égalité dans l'accès au marché du travail.

Sous l'angle de l'inactivité

Il nous a semblé utile de nous intéresser un peu plus à la notion d'inactivité, qui est souvent délaissée dans l'analyse des caractéristiques de l'emploi féminin.

A côté du chômage, il existe aussi une autre situation par rapport à l'emploi, qui rassemble un nombre important de femmes et d'hommes. Pour des raisons diverses, à relier sans aucun doute à la trajectoire professionnelle et

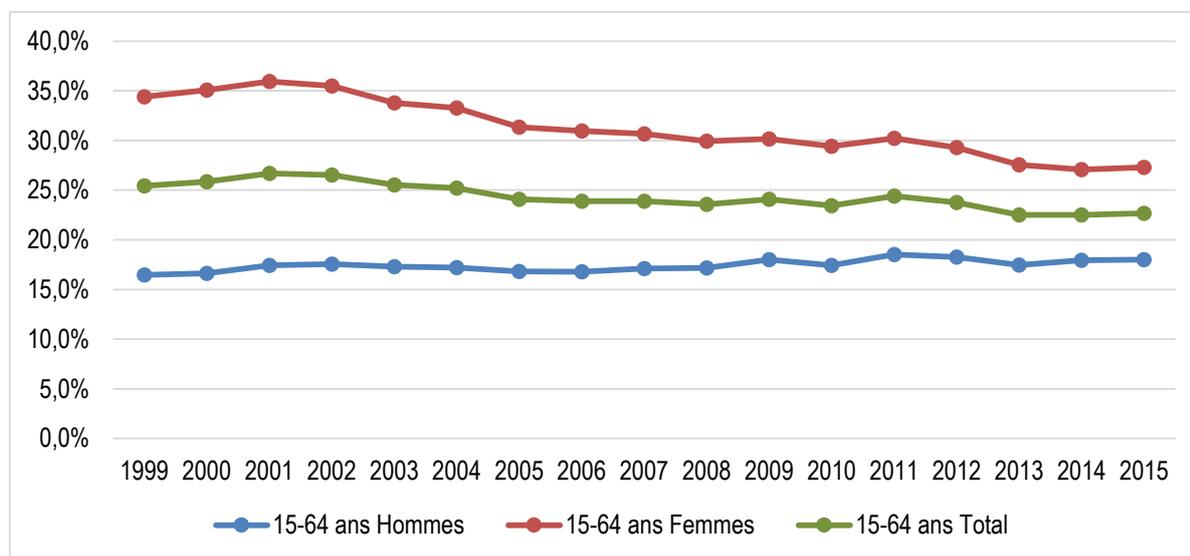
familiale de ces individus, ces hommes et ces femmes se sont retirés, pour une durée plus ou moins longue, du marché de l'emploi.

L'analyse de l'évolution de la part de femmes et d'hommes de 15 à 64 ans en situation d'inactivité, présentée dans les graphiques ci-dessous, permet de tirer quelques constats sur cette tranche de la population.

Graphique 1.14

Part de la population inactive de 15 à 64 ans, sans les étudiants, dans la population totale selon le sexe et l'âge, en Wallonie, 2002¹⁴-2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



¹⁴ Pour la comparaison avec les données de 2015, nous avons choisi de prendre comme année de référence l'année 2002 en raison d'une rupture de séries dans les données EFT à partir de l'année 2001.

On fera tout d'abord remarquer que la part des femmes inactives de 15 à 64 ans demeure plus importante que celle des hommes et ce, malgré une diminution importante de la présence des femmes dans l'inactivité

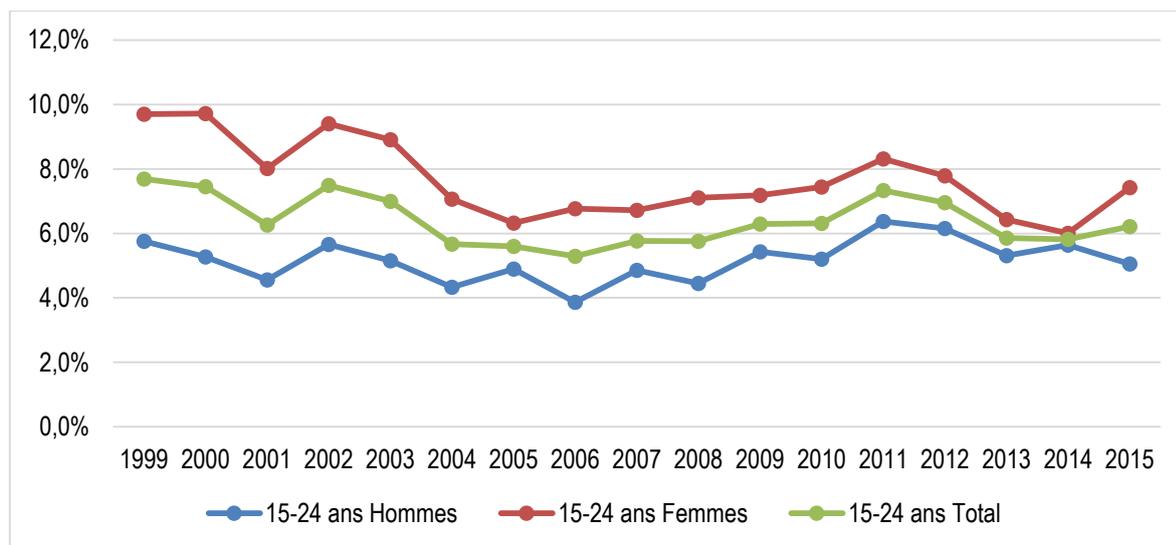
au cours de ces dernières années.

En 2015, dans la population totale des 15-64 ans, 27,3% des femmes sont en situation d'inactivité contre 18% des hommes.

Graphique 1.15

Part de la population inactives de 15 à 24 ans, sans les étudiants, dans la population totale selon le sexe et l'âge, en Wallonie, 2002-2015, en %

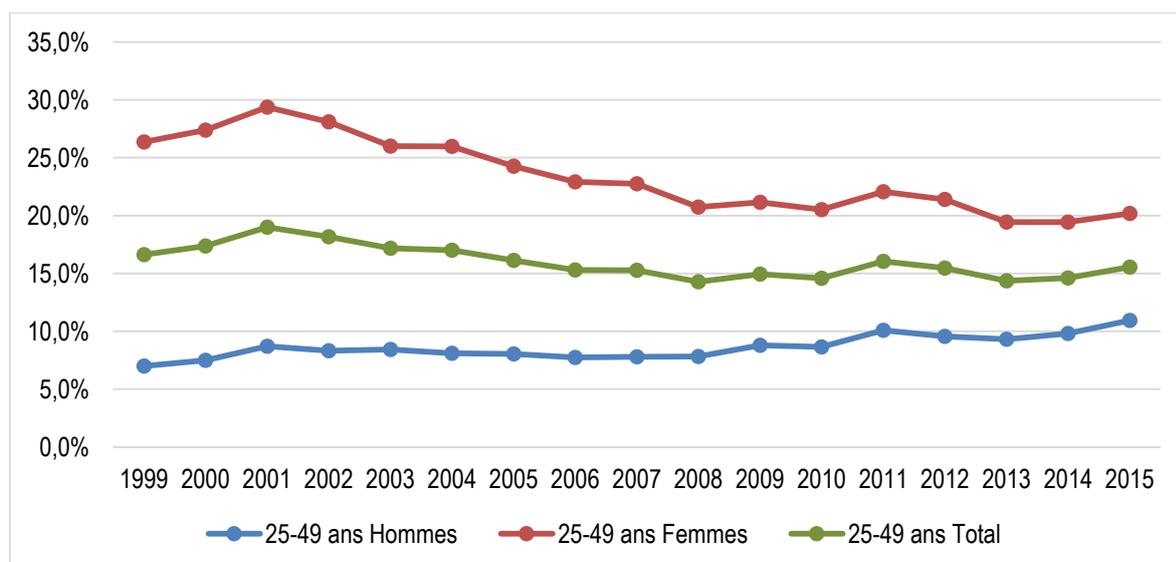
Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Graphique 1.16

Part de la population inactives de 25 à 49 ans, sans les étudiants, dans la population totale selon le sexe et l'âge, en Wallonie, 2002-2015, en %

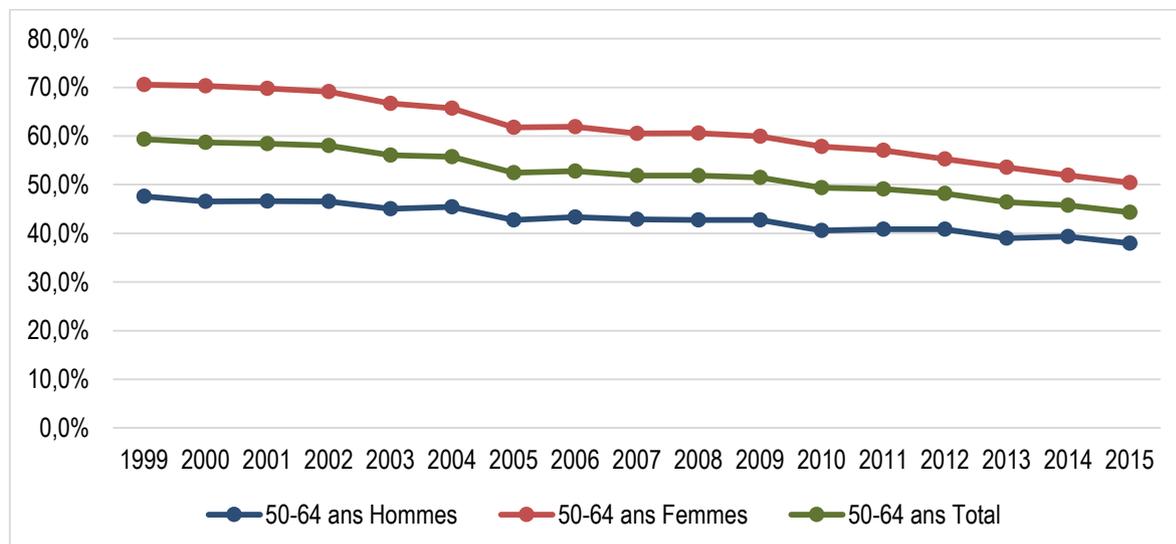
Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



Graphique 1.17

Part de la population inactive de 50 à 64 ans, sans les étudiants, dans la population totale selon le sexe et l'âge, en Wallonie, 2002-2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



C'est dans la tranche d'âge des 50-64 ans que le taux d'inactivité est le plus élevé avec environ une femme sur deux dans ce cas. Cela peut notamment s'expliquer par le rôle que jouent les femmes plus âgées dans la garde des petits enfants, ainsi que d'autres membres dépendants de la famille.

En termes d'évolution, on observe clairement une diminution de la proportion de femmes inactives entre 2002 et 2014 et ce, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

On soulignera cependant que, dans la tranche des 15-24 ans (graphique 1.15), cette baisse de l'inactivité des femmes s'est concentrée entre 2002 et 2005 (9,4% en 2002 et 6,3% en 2005).

Depuis, le taux d'inactivité des femmes de 15 à 24 ans est repassé à 7,4%. Notons également qu'en 2015, par rapport à 2014, le taux d'inactivité des femmes dans les tranches d'âge 15-24 ans et 25-49 ans, a légèrement augmenté.

Chez les hommes, c'est également la tranche d'âge des 50-64 ans qui est la plus touchée avec plus d'un homme sur trois en inactivité. En termes d'évolution, on observe clairement une diminution de la proportion des hommes inactifs entre 2006 et 2015 pour la tranche d'âge des 50-64 ans. Cette diminution est néanmoins moins prononcée que pour les femmes de la même tranche d'âge.

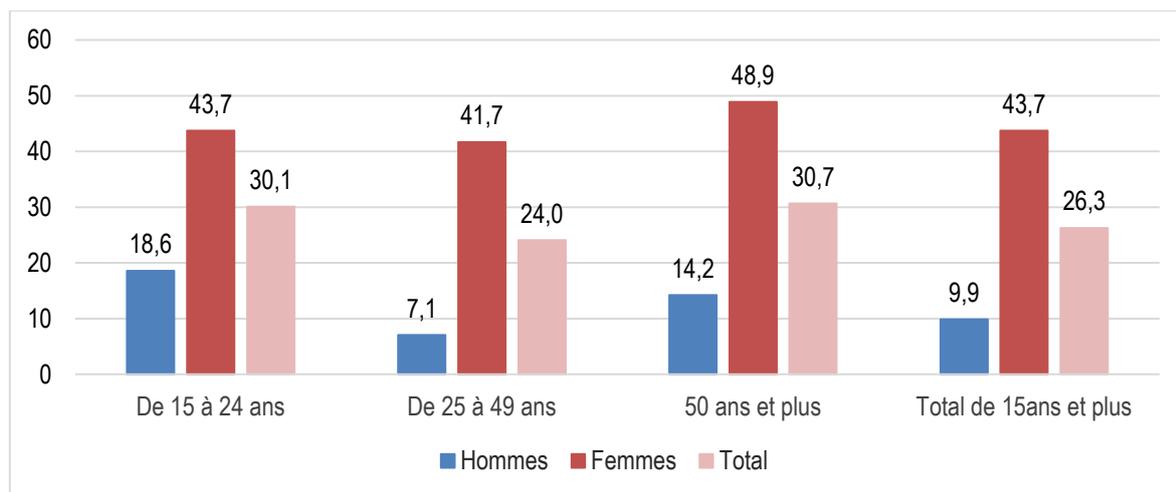
Sous l'angle du temps partiel

Graphique 1.18

Part de l'emploi salarié à temps partiel, hormis ALE et travail occasionnel, dans l'emploi salarié total selon le sexe et la catégorie d'âge, en Wallonie, en 2015, en %

Note de lecture : Sur l'ensemble des jeunes filles en emploi de 15 à 24 ans, 43,7% des jeunes filles travaillent à temps partiel. Par contre, sur l'ensemble des jeunes garçons en emploi de 15 à 24 ans, 18,6% d'entre eux travaillent à temps partiel.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



En 2015 en Wallonie, le travail à temps partiel représente 26,3% de l'emploi salarié des 15 ans et plus. Il existe cependant de fortes disparités en termes de genre. 43,7% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 9,9% des hommes, soit un rapport de plus de quatre femmes à temps partiel pour un homme. Selon les données de l'enquête EFT, en 2015, parmi l'ensemble des personnes à temps partiel, 80,6% sont des femmes.

Cela s'explique en partie par la grande proportion de femmes employées dans le secteur des services, secteur dans lequel le travail à temps partiel est très fréquent. Une autre explication possible serait une plus grande propension des femmes à « choisir » le travail à temps partiel car celui-ci permettrait de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous verrons dans la suite de ce chapitre qu'en réalité le travail à temps partiel des femmes est beaucoup plus souvent le résultat de contraintes que de choix.

Le temps partiel ne touche pas toutes les femmes de la même façon. Et l'on retrouvera davantage certains profils de femmes. Le graphique suivant montre que la part de l'emploi à temps partiel est plus élevée chez les 15-24 ans et les 50-64 ans, en particulier chez les femmes salariées de 50 à 64 ans. Le temps partiel concerne 49% des femmes salariées de 50 à 64 ans contre 14,2% des hommes de la même tranche d'âge.

Le travail à temps partiel est également plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans. L'emploi salarié à temps partiel concerne 18,6% des jeunes hommes et 43,7% des jeunes femmes.

Il est important de rappeler ici les risques du travail à temps partiel : notamment un plus grand risque de chômage¹⁵, de pauvreté au travail ainsi que de faible pension.

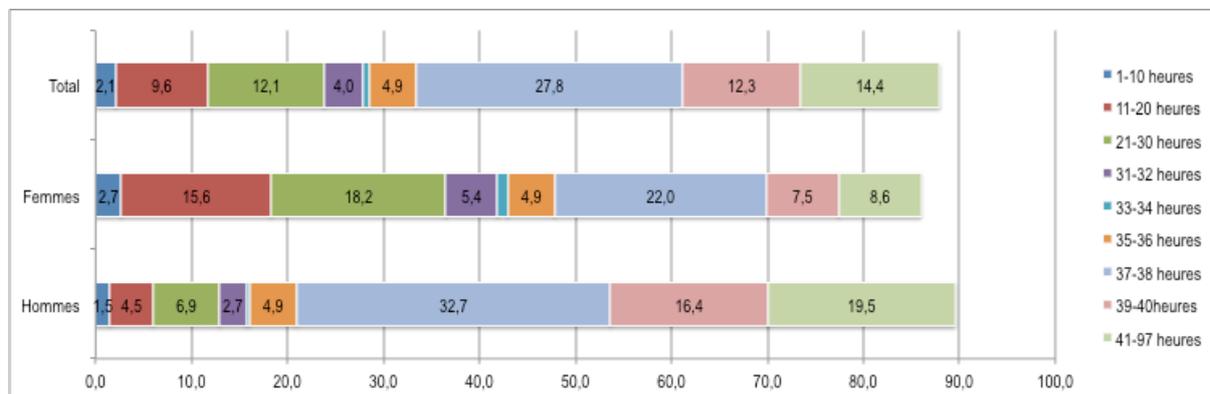
¹⁵ Blazquez Cuesta, M. et Moral Carcedo, J. (2005). Les risques de la flexibilité: le travail à temps partiel des femmes dans cinq pays d'Europe. Revue internationale du Travail, n°144.

Graphique 1.19

Répartition de l'horaire de travail effectif (activités NACE) selon le sexe, en Wallonie, en 2015, population de 15 ans et plus, en %

Note de lecture : nous sommes ici en présence de l'ensemble des personnes en emploi (salariés et non salariés). La part des femmes qui travaillent entre 11 et 20 heures parmi les personnes en emploi est de 15,6% alors que la part des hommes en emploi qui travaillent entre 11 et 20 heures est de 4,5%.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Lorsque l'on cherche à analyser le travail à temps partiel, il est important d'en souligner les contrastes, tant à l'intérieur du groupe des femmes qu'entre les femmes et les hommes.

Ainsi, si l'on analyse, pour l'ensemble des personnes en emploi (graphique 1.19), la répartition de l'horaire de travail effectif, on constate que 15,6% des femmes en emploi (salariées et non salariées) travaillent entre 11 et 20 heures par semaine.

Parmi les personnes en emploi qui travaillent moins de 20 heures, la part des femmes est de 73%. On retrouve également un second groupe de femmes (18,2%) qui travaillent entre 21 et 30 heures.

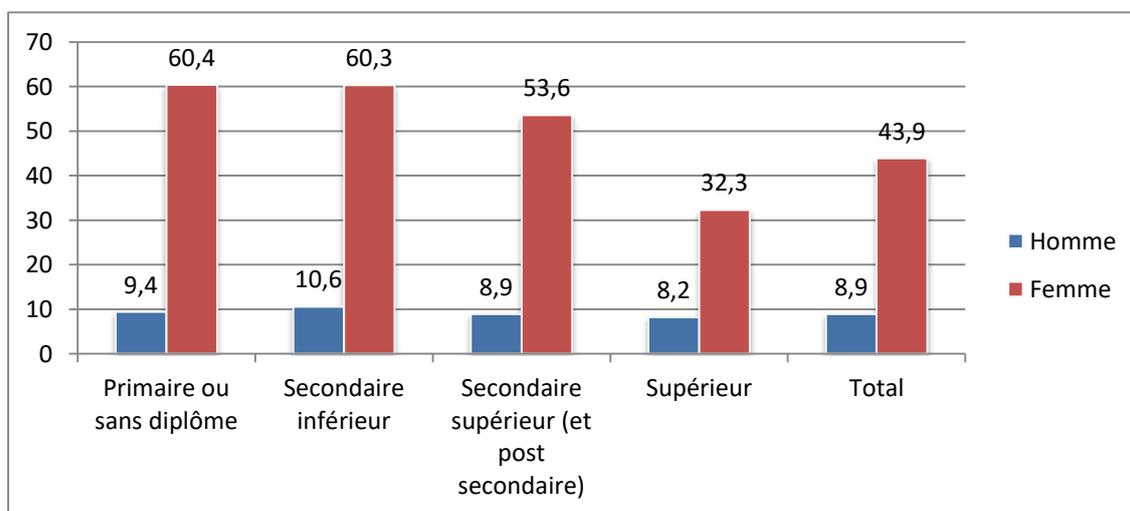
Les hommes sont par contre plus présents dans les emplois à temps plein avec près d'un homme sur trois qui a un horaire de travail de 37-38 heures semaine.

Graphique 1.20

Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2015, population de 25 à 64 ans, en %

Note de lecture : 9,4% des salariés en emploi entre 25 et 64 ans en possession d'un diplôme primaire ou sans diplôme travaillent à temps partiel contre 60,4% des femmes salariées.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Les salariés sont touchés différemment par le travail à temps partiel et les résultats du graphique 1.20 montrent clairement que l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les personnes avec un faible niveau d'instruction. En outre, on constate que plus le niveau de diplôme d'une femme est élevé, plus l'emploi à temps partiel est faible.

Les femmes faiblement diplômées (en possession tout au plus d'un diplôme primaire) sont 60,4% à travailler à temps partiel alors que cette situation concerne 32,3% des femmes diplômées avec un niveau universitaire.

Nous avons vu précédemment qu'à niveau de formation égal, la présence en emploi des femmes faiblement diplômées est nettement moins importante que celle des hommes. Ces données sur le temps partiel permettent d'ajouter que lorsque les femmes faiblement diplômées sont en emploi, on les retrouvera davantage dans des emplois à temps partiel.

Les secteurs d'activité les plus représentés dans le temps partiel féminin sont les activités de services administratifs et de soutien, le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités immobilières.

Le temps partiel est ainsi concentré principalement dans quelques secteurs d'activité qui rassemblent des emplois à faible qualification dont les horaires de travail sont souvent flexibles, atypiques comme c'est par exemple le cas dans le secteur de la vente et de l'activité immobilière.

On peut par conséquent supposer que ces situations en emploi atypiques doivent rendre toute articulation entre vie familiale et vie professionnelle fort difficile. Toujours selon les données de l'EFT, les salariées qui travaillent à temps partiel sont globalement moins qualifiées que les salariées à temps plein : plus de trois femmes sur cinq (60,3%) à temps partiel possèdent un diplôme ne dépassant pas le secondaire supérieur alors que cette situation concerne un peu moins de deux femmes sur cinq (39,7%) parmi les femmes qui travaillent à temps plein. On retrouvera ces femmes dans des emplois précaires, de faible qualité et dans des secteurs d'activité souvent peu valorisants.

Les figures du temps partiel sont ainsi différentes et renvoient à des réalités en emploi très inégales pour les femmes. On précisera à ce titre que presque une salariée sur trois (32,3%), entre 25 et 64 ans, diplômée du supérieur travaille à temps partiel.

Partant de ces quelques constats, on peut se demander si certaines formes d'emploi à temps partiel ne relèguent pas davantage les femmes dans des emplois qui se trouvent en réalité à la périphérie du chômage et qui, dès lors, ne leur garantissent pas les mêmes droits que les autres en termes de pensions, de revenus, etc.

Les raisons avancées par les personnes qui travaillent à temps partiel pour motiver leur choix sont diverses et mettent souvent en évidence des disparités liées au genre. Margaret Maruani a très bien montré dans ses travaux¹⁶ combien le travail à temps partiel est, pour un certain nombre de femmes et d'hommes, le seul choix possible dans un contexte familial, économique et professionnel déterminé.

Il semble dès lors inapproprié d'expliquer le travail à temps partiel par le choix individuel lorsque l'on analyse les raisons du travail à temps partiel, sans intégrer les dimensions sous-jacentes de ces choix, qui sont souvent reliées à des contraintes diverses.

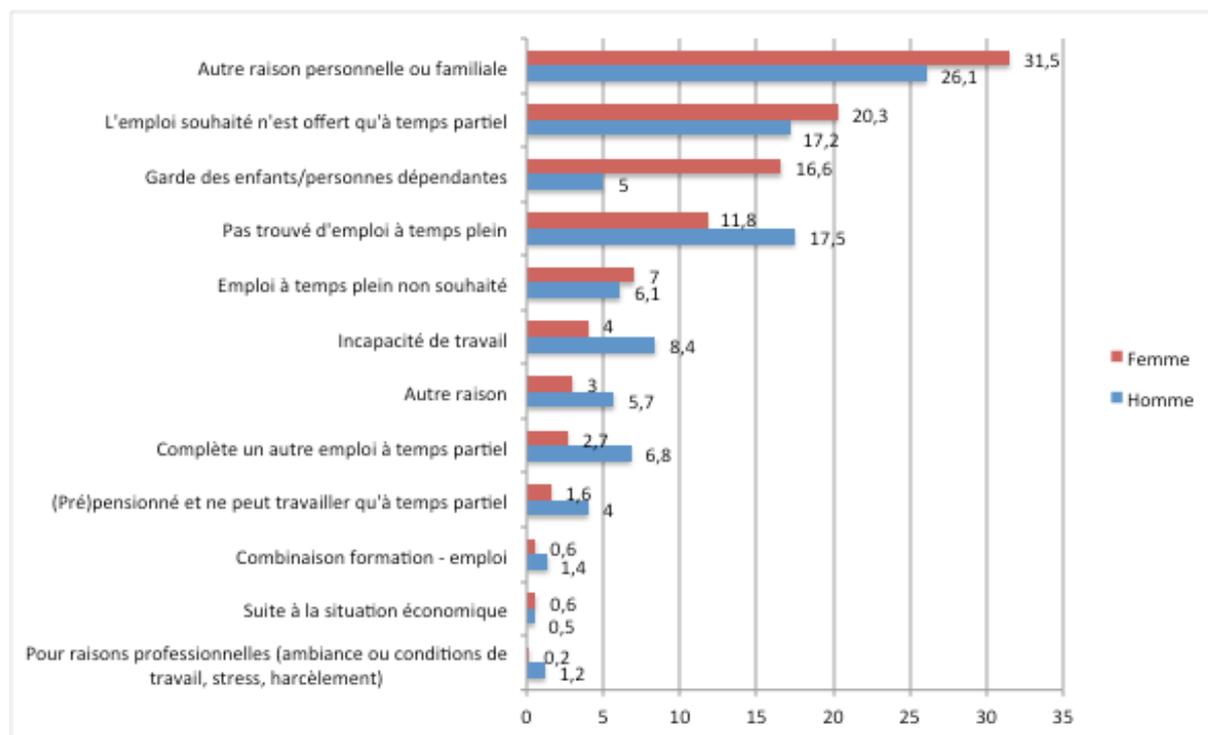
Nous avons donc regroupé certaines raisons entre elles afin de mieux appréhender le travail à temps partiel en tenant compte de la notion de choix exercé sous contraintes (professionnelle, familiale, ...). Nous avons ensuite tenté de différencier les contraintes liées à la sphère familiale des contraintes qui résultent davantage de la structuration du marché de l'emploi¹⁷. Le fait de regrouper les raisons avancées par les hommes et les femmes en fonction de la nature de la contrainte ou de la volonté personnelle de travailler à temps partiel a permis de mettre en lumière la réalité des situations contrastées que vivent aujourd'hui les femmes qui travaillent à temps partiel. Le graphique suivant apporte ainsi un éclairage plus représentatif des motivations du temps partiel chez les femmes salariées wallonnes.

¹⁶ Voir notamment « Emploi, chômage et précarité en Europe ». In HIRATA, H., LOMBARDINI, M.-R. et MARUANI, M. (dir.). Travail et genre. Regards croisés, France, Europe, Amérique latine. Paris : La découverte, 2008 (Recherches).

Graphique 1.21

Répartition des motivations des salarié-e-s, résidant en Wallonie, travaillant à temps partiel, en 2015, population de 25 à 64 ans, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Concernant la répartition des motivations entraînant un travail à temps partiel, nous remarquons de fortes disparités selon le genre.

Les hommes sont aussi plus nombreux que les femmes à combiner une formation avec un emploi à temps partiel. Si l'on s'intéresse à la répartition des travailleur-euse-s à temps partiel selon le motif, la première raison invoquée par les femmes est liée à des contraintes familiales dans 31,5% des cas (« autre raison personnelle ou familiale ») alors que ce n'est le cas que pour 26,1% des hommes.

Notons que les raisons personnelles et familiales non liées à la garde d'enfant restent le premier motif d'emploi à temps partiel chez les hommes.

Par contre, les contraintes liées à la garde des enfants et d'autres personnes dépendantes (« services de soins non disponibles pour ses enfants/ autres personnes dépendantes ») pèsent principalement sur les femmes (16,6% contre 5% chez les hommes).

Viennent ensuite les raisons en relation avec des contraintes liées au marché de l'emploi : ces contraintes pèsent sur 32,1% des femmes qui travaillent à temps partiel (« emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel », « pas trouvé d'emploi à temps plein ») et sur 34,7% des hommes.

Si l'on examine la part des femmes par rapport à chacun des motifs invoqués, on remarquera par exemple que les femmes constituent 83% des personnes qui travaillent à temps partiel parce que l'emploi n'est offert qu'à temps partiel.

Ce constat est fort interpellant car lorsque la question du temps partiel féminin est mise en avant dans les discours politiques, elle est rarement envisagée sous l'angle d'une pénurie de l'offre d'emploi à temps plein.

Or, les chiffres montrent que cette réalité est loin d'être anecdotique puisqu'elle concerne plus de 45 000¹⁸ femmes en Wallonie en 2015.

Le travail à temps partiel ne peut donc pas être avancé

¹⁸ Il s'agit dans ce cas-ci uniquement du nombre de femmes qui ont répondu travailler à temps partiel parce que « l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel ». Par ailleurs, en Wallonie, environ 26368 femmes salariées ont déclaré travailler à temps partiel parce qu'elles « n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein ».

comme un véritable choix de vie ou comme un moyen de mieux concilier « vie familiale et vie professionnelle » pour toutes ces femmes qui n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein (trois femmes sur dix).

Le temps partiel n'apparaît comme un choix personnel que pour 7% des femmes interrogées, qui déclarent ne pas souhaiter un emploi à temps plein.

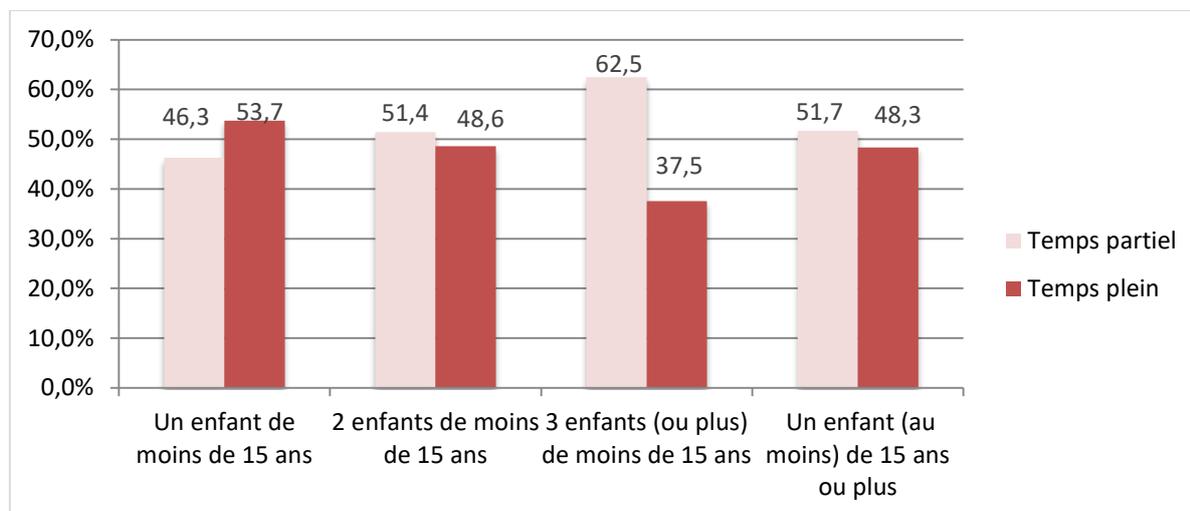
Pour conclure, nous retiendrons que le temps partiel, envisagé comme la résultante d'une série de contraintes, qu'elles soient liées à une structuration discriminante du marché de l'emploi ou à des contraintes familiales concerne au total 80,2% des femmes wallonnes qui travaillent à temps partiel et 65,8% des hommes à temps partiel.

Graphique 1.22

Répartition des femmes en couple et mères d'au moins un enfant selon le régime de travail et le nombre d'enfants, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Les données présentées ci-dessous doivent être considérées avec précaution en raison de la taille réduite des effectifs.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Les événements tels que les mises en couple, les naissances, les ruptures, les départs des enfants du domicile familial,... sont des épisodes importants dans la vie familiale qu'il convient également de prendre en compte dans l'analyse du temps partiel chez les femmes.

Nous allons voir, avec les données qui suivent, que le type d'emploi occupé diffère sensiblement selon la configuration familiale et le type de ménage. Même si une majorité de mères continuent d'être présentes en emploi, il a été montré que la participation des mères au

marché du travail tend à baisser en fonction du nombre d'enfants.

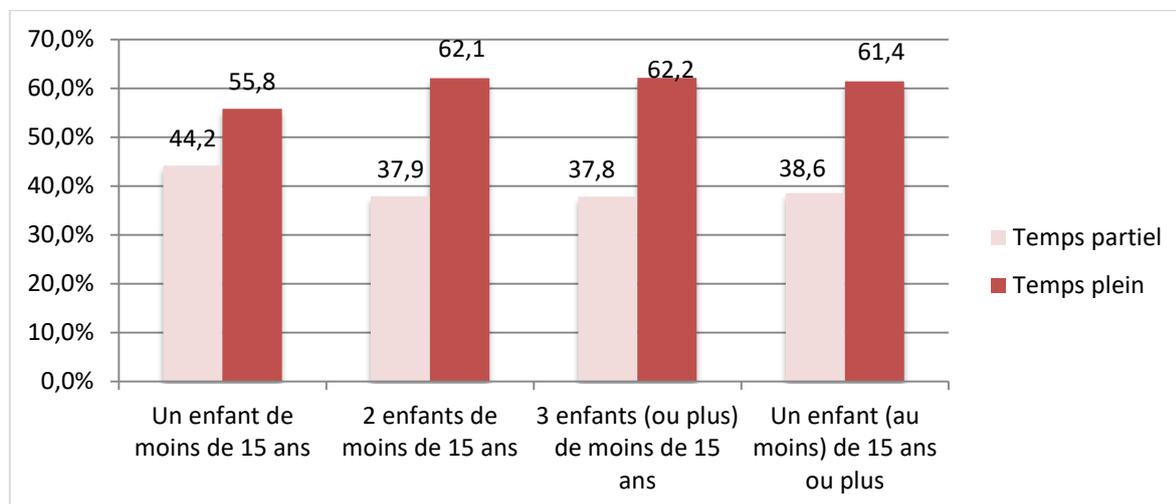
Le graphique ci-dessus met en évidence l'importance du nombre et de l'âge des enfants sur l'emploi à temps partiel. En 2015, en Wallonie, parmi les femmes en emploi, 62,5% des femmes en couple avec trois enfants travaillent à temps partiel, pour 46,3% des femmes en couple avec un enfant de moins de 15 ans. Le travail à temps partiel chez les femmes en couple augmente, comme l'illustre le graphique, avec le nombre d'enfants à charge.

Graphique 1.23

Répartition des femmes vivant seules et mères d'au moins un enfant selon le régime de travail et le nombre d'enfants, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Les données présentées ci-dessous doivent être considérées avec précaution en raison de la taille réduite des effectifs.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Le graphique 1.23 montre que la situation en emploi des femmes seules avec enfants est différente de celle observée chez les femmes qui vivent en couple.

On fera d'abord remarquer que la part des femmes seules qui travaillent à temps plein est plus importante que la part des femmes en couple à temps plein et ce, quel que soit le nombre d'enfants à charge.

Le temps partiel, généralement moins présent chez les mères vivant seules avec leur(s) enfant(s) que chez les mères en couple a tendance à être plus important lorsque les femmes vivent seules avec un

enfant de moins de 15 ans. Pour rappel, c'est la situation inverse qui est observée chez les femmes en couple.

En 2015, parmi les femmes seules avec un enfant de moins de 15 ans, qui sont en emploi, 44,2% travaillent à temps partiel contre 37,8% parmi les femmes seules avec trois enfants ou plus de moins de 15 ans.

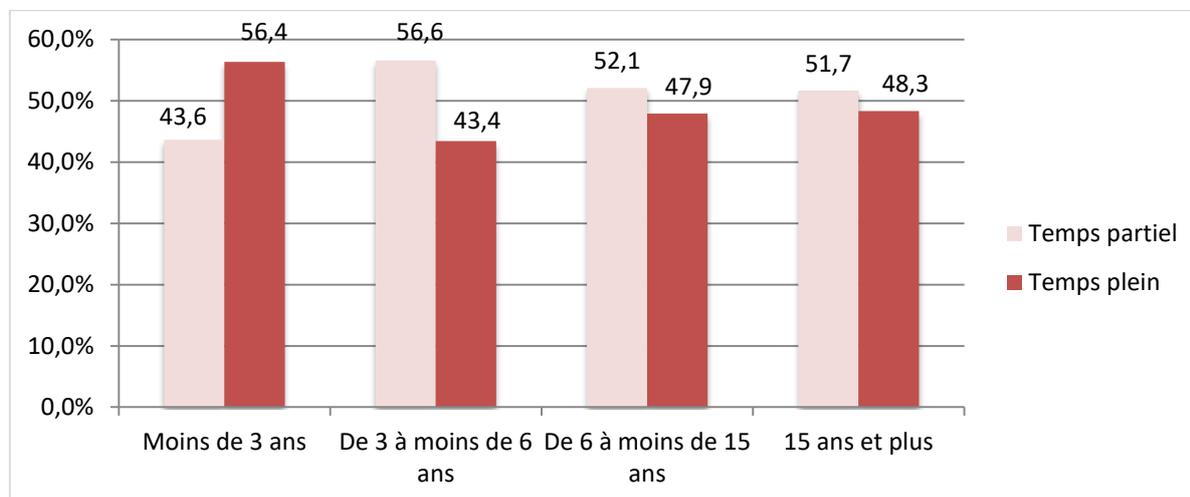
On peut supposer que le temps partiel demeure insuffisant pour certaines mères seules avec enfant(s) pour assurer financièrement les charges familiales qui pèsent sur elles.

Graphique 1.24

Répartition des femmes en couple et mères d'au moins un enfant selon le régime de travail et l'âge du plus jeune enfant, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Les données présentées ci-dessous doivent être considérées avec précaution en raison de la taille réduite des effectifs.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



L'âge des enfants est également un facteur important pour analyser le type d'emploi des femmes. Le graphique ci-dessus montre que le temps partiel sera plus fréquent chez les femmes qui sont en couple, au fur et à mesure que les enfants grandissent en âge, mais c'est dans les familles avec au moins un enfant âgé entre 3 et 6 ans que les femmes sont les plus nombreuses à travailler à temps partiel.

Par contre, c'est au sein des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans que le temps partiel des mères est moins fréquent. En effet, 43,6% des mères en emploi avec au moins un enfant de moins de trois ans occupent

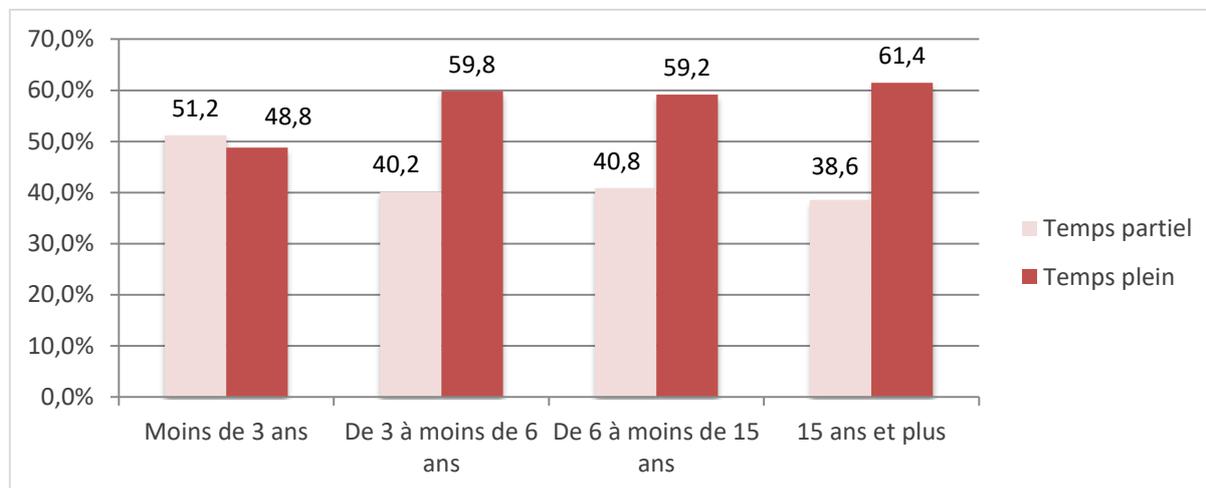
un travail à temps partiel alors que cette situation concerne plus de 50% des mères avec un enfant de plus de 3 ans en 2015 en Wallonie. Ces résultats peuvent sans doute s'expliquer par les heures d'ouverture des milieux d'accueil qui sont plus compatibles avec un horaire à temps plein que celles des écoles maternelles. Pour les enfants de moins de trois ans, l'enjeu majeur des mères est de trouver une place dans un milieu d'accueil. Pour les enfants de 3 à 6 ans, l'enjeu n'est plus dans ce cas-ci l'accessibilité mais plutôt les heures d'ouverture.

Graphique 1.25

Répartition des femmes vivant seules et mères d'au moins un enfant selon le régime de travail et l'âge du plus jeune enfant, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Les données présentées ci-dessous doivent être considérées avec précaution en raison de la taille réduite des effectifs.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



On observe une situation inversée pour les femmes qui vivent seules avec au moins un enfant et qui sont en emploi, comme l'illustre le graphique ci-dessus. A l'exception des mères avec au moins un enfant en bas âge, le travail à temps plein semble plus fréquent que le

travail à temps partiel chez les mères vivant seules avec leur(s) enfant(s) quel que soit l'âge de l'enfant. Le travail à temps plein concernent plus de 3 femmes en emploi sur cinq (61,4%), qui vivent seules avec au moins un enfant âgé de 15 ans et plus.

Sous l'angle de l'emploi temporaire

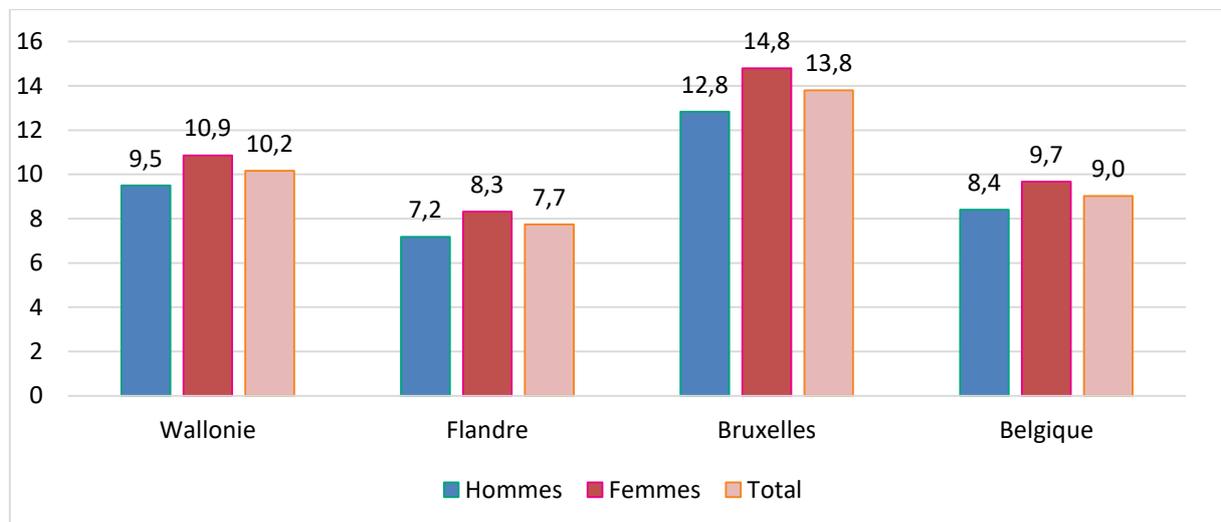
Graphique 1.26

Part de l'emploi salarié temporaire selon la région, en 2015, en %

Note : La définition de l'emploi temporaire telle que mise en œuvre dans l'Enquête sur les Forces de Travail, renvoie à une réalité plurielle et multiforme dont il convient de distinguer les contours pour pouvoir en mesurer les effets. Ainsi, plusieurs situations doivent être clairement différenciées : - celle des jeunes sous contrat d'apprentissage ou inscrits dans un système de formation qui combine emploi et formation ; - celle des étudiants qui, tout en suivant un enseignement de plein exercice, effectuent un travail avec un contrat spécifique d'étudiant ; - celle des travailleurs engagés sous CDD ou pour un travail déterminé avec un contrat formel, en ce compris les contrats avec une agence d'intérim, le travail dans le cadre des chèques services / ALE, ... ; - enfin, celle des travailleurs engagés pour un travail occasionnel, sans contrat spécifique.

Dans les deux premiers cas de figure, le travail temporaire peut être considéré comme complémentaire à l'activité principale d'étudiant alors que, dans les deux autres cas, il est à considérer à part entière comme une modalité de travail alternative à l'emploi permanent, à durée indéterminée. Ce sont ces deux derniers cas qui peuvent être le reflet d'une flexibilité et l'origine d'une insécurité.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



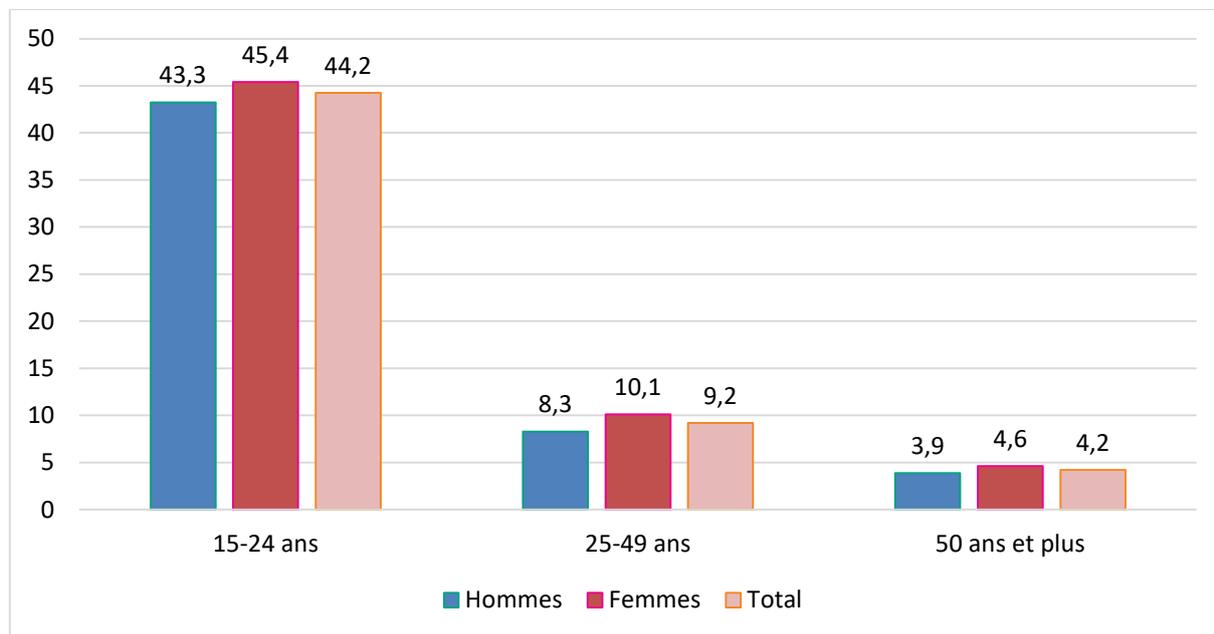
Les emplois temporaires témoignent également d'une certaine précarisation du marché du travail même si tous les emplois temporaires ne sont pas des emplois précaires, comme nous le verrons ultérieurement. En Belgique, en 2015, les emplois temporaires concernent neuf personnes en emploi sur cent et touchent plus particulièrement les femmes : 9,7% des femmes possèdent un emploi temporaire et 8,4% des hommes. La part de l'emploi salarié temporaire est la plus importante à Bruxelles puis, dans une moindre mesure, en Wallonie.

Notons également que la part des femmes dans l'emploi temporaire est plus importante que celle des hommes quelle que soit la région. En Wallonie, 10,9% des salariées travaillent sous un contrat temporaire contre 9,5% des salariés. Parmi les personnes qui ont un emploi temporaire, 51,7% sont des femmes en 2015, en Wallonie. On notera par ailleurs que c'est à Bruxelles que le différentiel hommes-femmes est le plus grand à 2 points de pourcentage.

Graphique 1.27

Part de l'emploi salarié temporaire selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



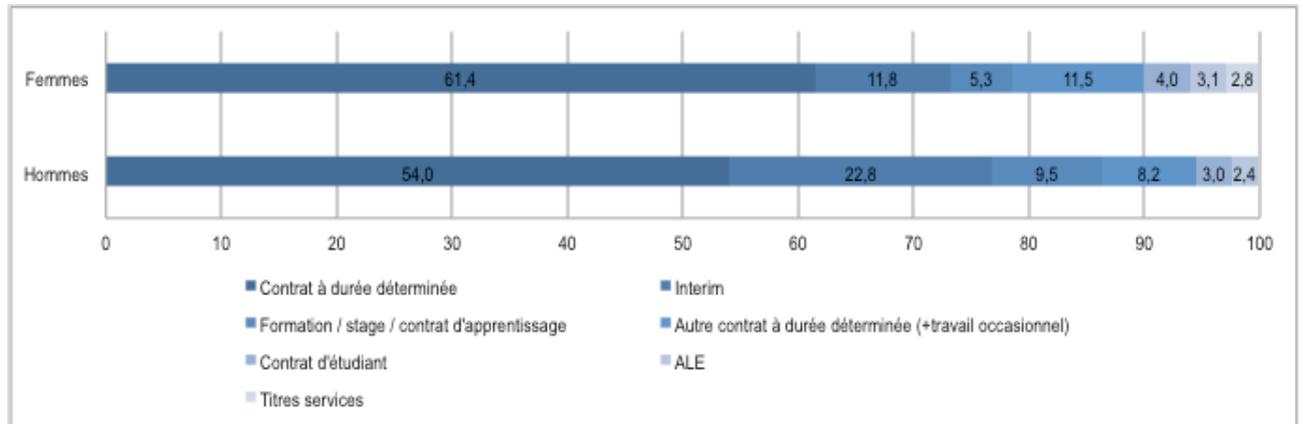
L'examen du graphique 1.27 montre cependant que tous et toutes ne sont pas touchés de la même façon par ce type d'emploi. Il apparaît en effet que ce sont les jeunes qui sont davantage concernés par ce type d'emploi : plus de 40% des jeunes, âgés de moins de 25 ans, travaillent en Wallonie en 2015 sous un contrat temporaire (45,4% chez les femmes et 43,3% chez les hommes).

C'est également au sein de ce groupe que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus marqué (2,1 points de pourcentage). Ces emplois temporaires renvoient à des situations en emploi contrastées pour les femmes et les hommes, qui peuvent masquer des profils très hétérogènes comme nous allons le voir dans les sections suivantes.

Graphique 1.28

Répartition de l'emploi salarié temporaire selon le type de contrat et le sexe, en Wallonie, en 2015, en %

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail



En 2015 en Wallonie, plus de la moitié des emplois temporaires sont des emplois sous contrat à durée déterminée. Les femmes qui possèdent un emploi temporaire sont 61,4% à avoir un contrat à durée déterminée contre 54% chez les hommes. Les autres types de contrat temporaire parmi lesquels les femmes sont les plus représentées sont : le travail occasionnel, le

travail étudiant mais aussi les ALE et les titres services (0% d'hommes dans cette catégorie). Tandis que les hommes sont en plus grande proportion dans des contrats intérimaires (22,8% des hommes sous contrat temporaire) et des contrats de formation (9,5% des hommes sous contrat temporaire).

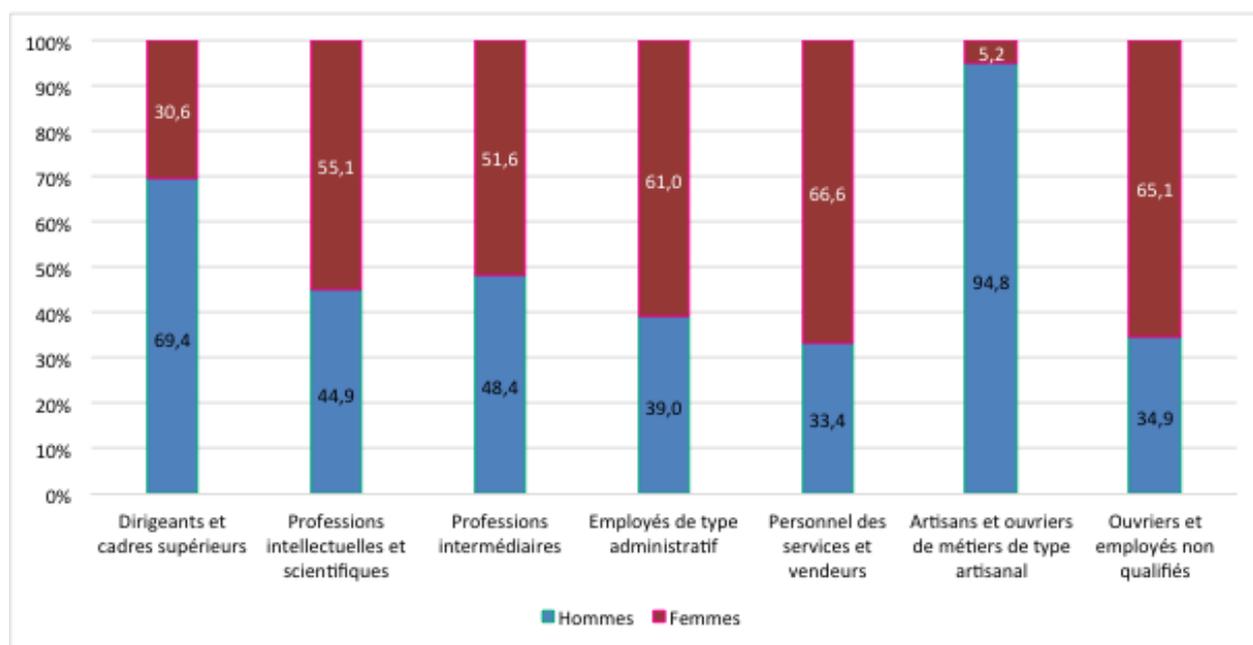
Sous l'angle des secteurs d'activités et des professions

Graphique 1.29

Répartition des personnes en emploi selon le sexe et la profession, en Wallonie, en 2015, en %

Note : Toutes les professions, définies selon la norme ISCO, n'ont pas été présentées dans ce graphique. Seules les professions rassemblant le plus grand nombre d'emplois ont été retenues.

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique - Enquête sur les Forces de Travail - Calculs : IWEPS



Selon les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail de 2015, il persiste toujours une segmentation des professions selon le genre : une série de professions demeurent majoritairement occupées par les femmes alors que d'autres concernent presque exclusivement une population masculine, comme le montre le graphique suivant.

Les professions les plus « féminisées » sont les professions de la vente (personnel des services et vendeurs), les professions d'ouvriers et employés non qualifiés, les professions de type administratif, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires (il s'agit des professions intermédiaires de l'enseignement primaire et secondaire).

On relèvera aussi la forte concentration des femmes dans les emplois faiblement qualifiés. Parmi les femmes en emploi en 2015, 33,7% des femmes, soit plus d'une femme sur trois, ont des professions peu qualifiées¹⁹. Dans ces mêmes professions, la concentration d'hommes (c'est-à-dire le pourcentage d'hommes qui occupent des professions peu qualifiées sur le total des hommes en emploi) est d'environ 15%.

En ce qui concerne les professions les plus « masculines », l'analyse du graphique montre que les hommes se concentrent davantage dans les postes de dirigeants et cadres supérieurs. Les femmes et les hommes se retrouvent donc dans des métiers différents et ces premiers résultats montrent que la mixité n'est pas toujours visible sur le marché de l'emploi où persiste toujours une ségrégation verticale.

¹⁹ Nous avons regroupé les professions suivantes pour construire la catégorie emploi « faiblement qualifié » : « personnel des services et vente » et « ouvriers et employés non qualifiés ». Nous avons ensuite calculé la proportion de femmes en emploi qui occupent, en 2009, ce type d'emploi et comparé celle-ci avec la proportion d'hommes.

L'accès à des postes à responsabilités reste difficile pour les femmes et est même en diminution ces dernières années : la part des femmes dans les professions de dirigeants et cadres supérieurs est de 30,6% en 2015 alors qu'elle était de 33,2% en 2009.

La ségrégation du marché du travail est aussi horizontale dans la mesure où certains secteurs d'activité semblent encore difficiles d'accès pour les femmes. Ce dernier constat se vérifie également pour les hommes qui demeurent toujours peu présents dans certains secteurs considérés comme « féminins ».

Nous voyons ici encore un impact de la socialisation sexuée. Ce type de socialisation, bien que de plus en plus contesté, continue à influencer le comportement de bon nombre d'hommes et de femmes. Notons également que les femmes travaillant dans des secteurs « d'hommes » et vice versa, rencontrent parfois énormément de problèmes pour y trouver leur place²⁰.

²⁰ Legault, M-J. (2001) « Violence auprès des femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnellement féminins et indemnisation », Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 3 (1).

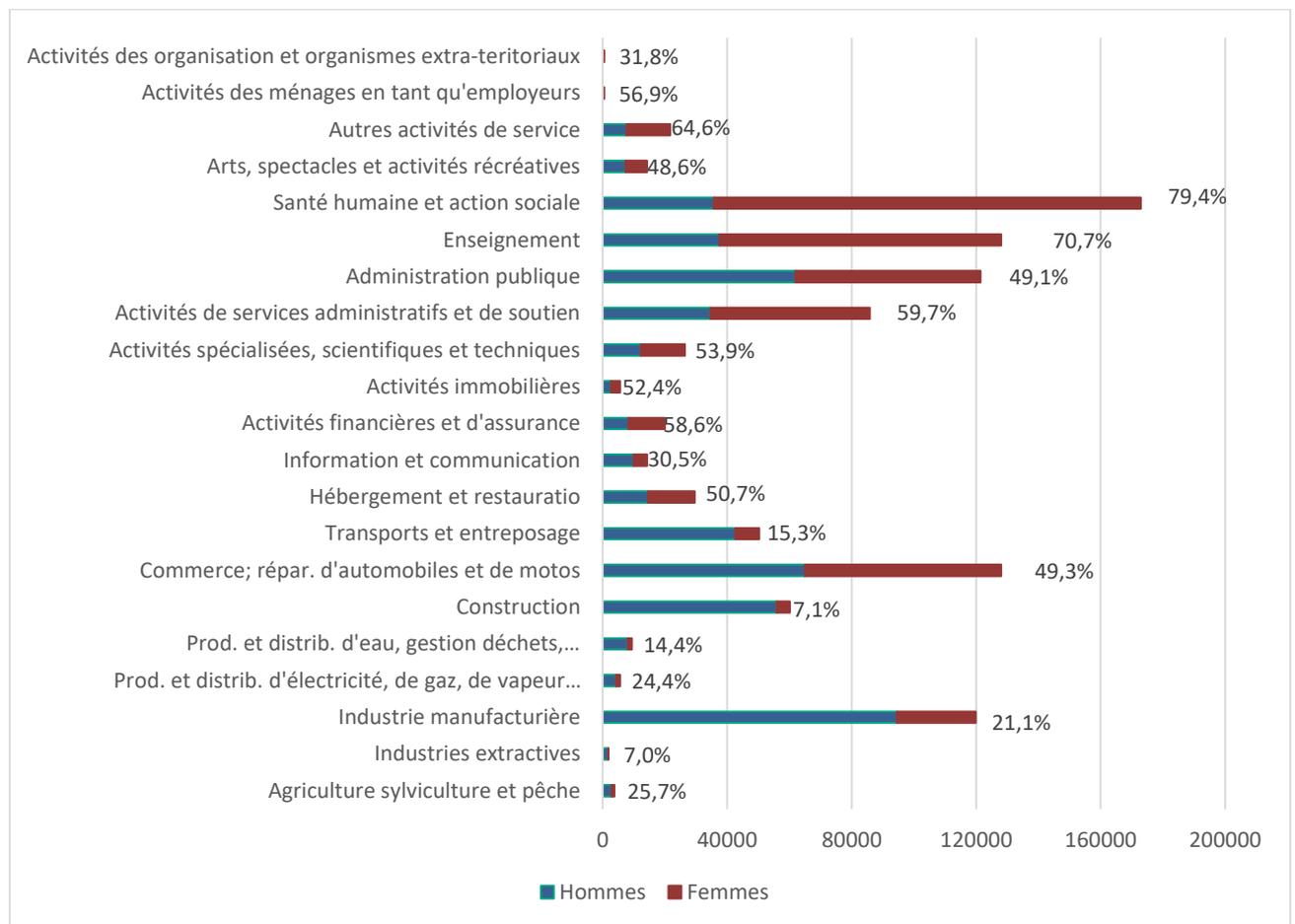
Par ailleurs, les évolutions observées au cours de ces seize dernières années dans la répartition des femmes et des hommes dans les professions sont lentes et ne vont pas nécessairement dans le sens attendu comme l'indique le graphique ci-dessus.

On observe en réalité un double mouvement dans la présence des femmes dans l'emploi : d'une part, on assiste à une augmentation visible de la part des femmes dans des métiers de type intermédiaire et d'autre part, une présence plus accrue des femmes dans des métiers d'ouvriers et employés non qualifiés.

Graphique 1.31

Répartition sectorielle de l'emploi salarié²¹ dans les secteurs public et privé selon le sexe, en Wallonie, en 2015, part des femmes en %

Source : ONSS (2015) – Calculs : IWEPS



²¹ L'emploi non salarié n'apparaît pas dans le tableau. Il est toutefois très important dans certains secteurs comme l'agriculture ou l'horeca par exemple.

Le graphique ci-dessus montre certains secteurs d'activité restent fortement féminisés. Cela était vrai il y a déjà une vingtaine d'années et ce constat reste encore d'actualité en 2015.

On rappellera par ailleurs que les femmes possèdent moins de choix dans l'accès aux métiers et professions, la diversité des emplois connotés « masculins » est plus grande comparativement aux emplois et filières professionnelles connotés « féminins ».

Si les changements dans l'accès des femmes et des hommes à certains secteurs d'activité sont lents, on peut s'inquiéter du caractère structurel de cette difficulté d'accès tant pour les femmes que pour les hommes.

En effet, en 2006, dans une précédente publication, on relevait que plus d'un quart des femmes salariées (27%) travaillaient dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

En 2015, elles sont toujours 26,8% à travailler dans le domaine de la santé et de l'action sociale. On retrouvera ensuite les femmes dans les secteurs suivants en Wallonie : 17,7% des femmes salariées travaillent dans l'enseignement, 12,3% dans le commerce (ainsi que la réparation d'automobiles et de motos) et 11,6% dans l'administration publique.

Les hommes salariés sont principalement présents dans l'industrie manufacturière (28,6%), le commerce (ainsi que la réparation d'automobiles et de motocycles) (12,8%), l'administration publique (12,2%) et dans la construction (11%).

En Wallonie, en 2015, c'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui occupe désormais le plus de salariés et de salariées (17%) comme l'indique le graphique ci-dessus (voir effectifs). Ce secteur compte 79,4% de femmes (voir % concernant la part des femmes).

Les secteurs du commerce et de l'enseignement sont ex-æquo en seconde position et occupent 12,6% des salariés parmi lesquels 49,3% de femmes pour le commerce et 70,7% pour l'enseignement.

Sous l'angle de l'emploi indépendant

Tableau 1.1

Répartition de l'emploi non salarié (indépendants et aidants) selon le statut et le sexe, en Wallonie, en 2015, part des femmes en %

Source : INASTI – Calculs : IWEPS

	Hommes	Femmes	Part des femmes
Indépendants	178.669	91.574	33,9%
Aidants	6.525	10.696	62,1%
Total	185.194	102.270	35,6%

En 2015, selon les données de l'INASTI, le nombre total d'indépendants est de 270 243. La part des femmes indépendantes est de 33,9% comme le souligne le tableau ci-dessus.

L'une des hypothèses expliquant la moins grande part de travail indépendant parmi les femmes est le fait que celles-ci auraient plus tendance que les hommes à considérer ce type de carrière comme trop risquée²².

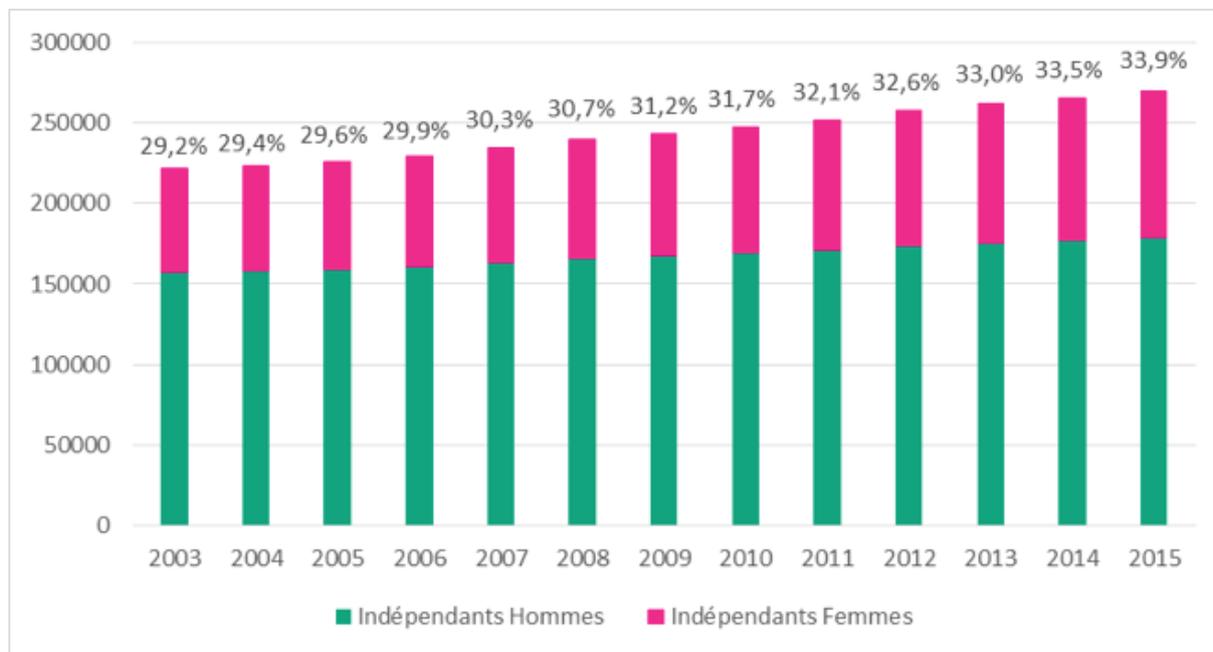
En Wallonie, de manière globale, l'emploi non salarié féminin se répartit entre 89,5% d'indépendantes et 10,5% d'aidantes. Toujours selon les données de l'INASTI, en 2015 en Wallonie, 61,7% des femmes indépendantes exercent leur activité à titre principal, 30,2% à titre complémentaire et 8,2% après l'âge de la pension.

²² OCDE (2012), « Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir », Editions OCDE.

Graphique 1.32

Évolution de l'emploi indépendant selon le sexe, en Wallonie, en chiffres absolus, 2003-2015

Source : INASTI – Calculs : IWEPS



L'examen de l'évolution de l'emploi non-salarié (graphique 1.32) montre que le nombre de femmes indépendantes n'a cessé d'augmenter, passant de 64 867 femmes indépendantes en 2003 à 91 574 en 2015.

On observera cependant également une augmentation chez les hommes durant la même période (de 157 184 en 2003 à 178 669 en 2015).

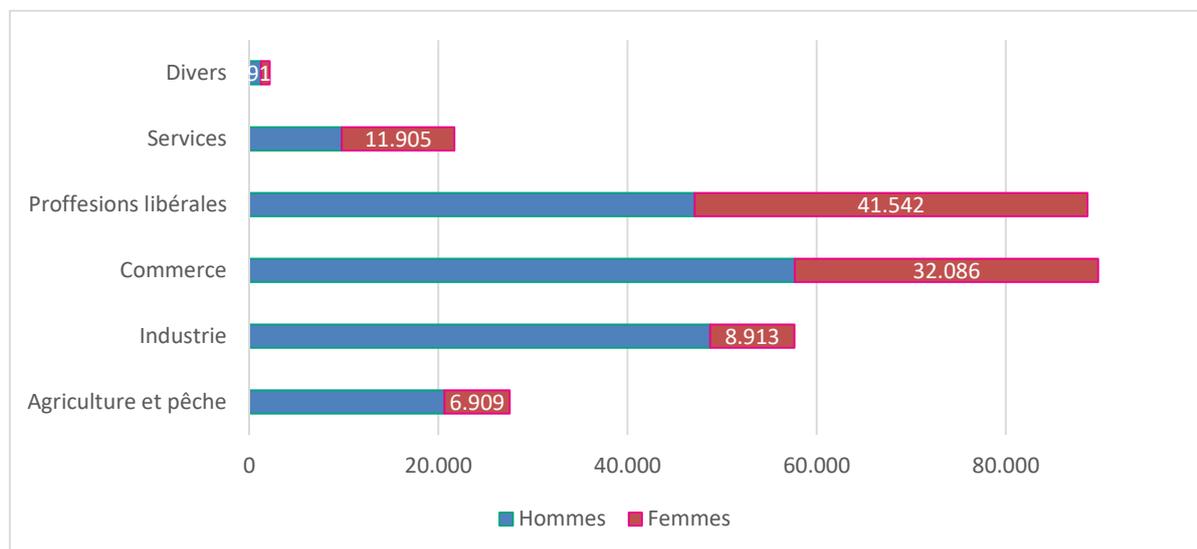
Si l'emploi indépendant a cru de manière générale au cours de ces dernières années, on constate que l'emploi indépendant féminin a connu une plus forte croissance que l'emploi indépendant masculin²³.

²³ Pour plus d'informations, voir notamment IWEPS (2017) "Rapport sur l'économie wallonne".

Graphique 1.33

Répartition du nombre d'assujetti-e-s²⁴ selon le sexe et la branche d'activité²⁵, en Wallonie, en 2015

Source : INASTI – Calculs : IWEPS



On soulignera, comme l'illustre le graphique ci-dessus, qu'en Wallonie, la majorité des femmes indépendantes se concentre dans les professions libérales et dans le secteur du commerce. Elles sont, par contre, très peu représentées dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Les hommes indépendants se concentrent, eux, principalement dans les secteurs du commerce, de l'industrie et dans les professions libérales.

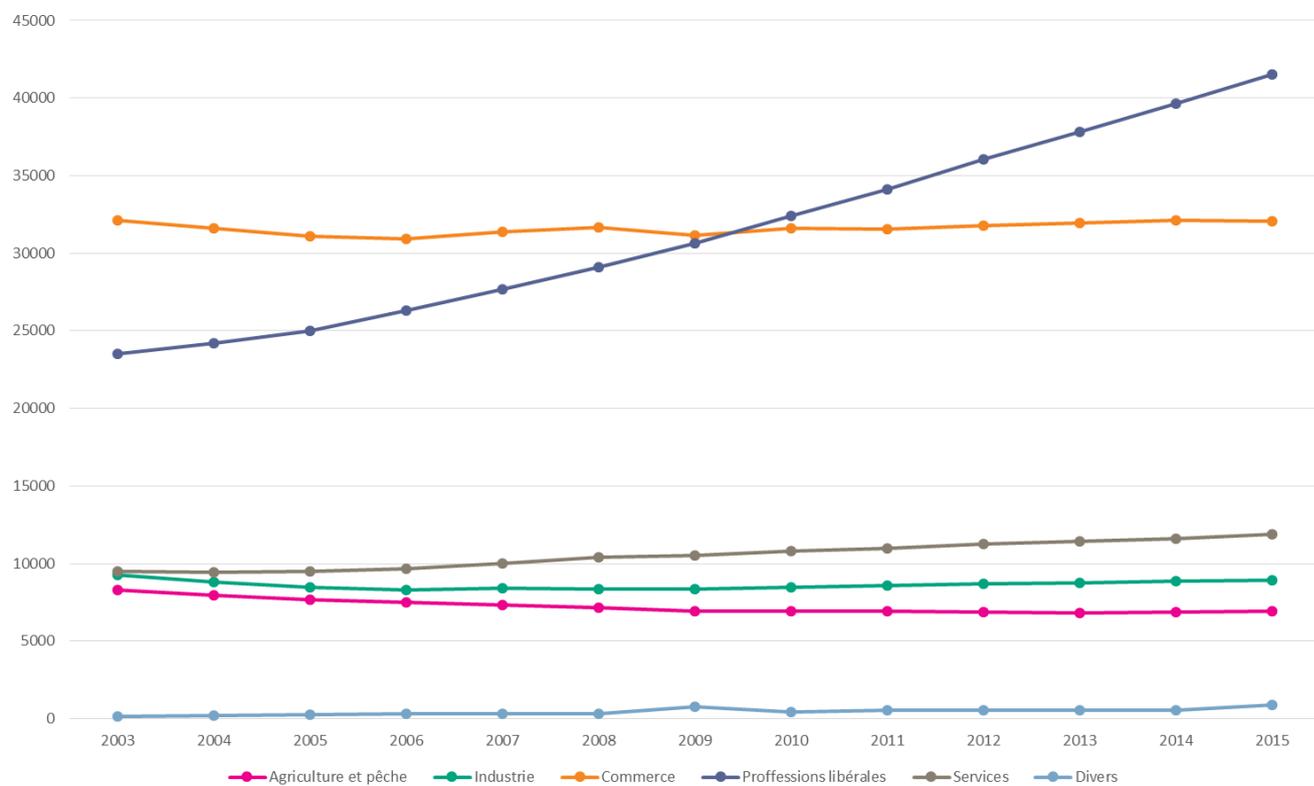
²⁴ En tant que notion statistique, le terme « assujetti » renvoie à la personne physique à laquelle s'applique le statut social des travailleurs indépendants parce qu'elle exerce une activité professionnelle en qualité de travailleur indépendant ou d'aidant – Source : INASTI.

²⁵ Le terme « branche d'activité » renvoie, dans ce cas précis, aux groupes principaux de la nomenclature des professions propre au statut social des travailleurs indépendants.

Graphique 1.34

Évolution du nombre d'affiliées selon la branche d'activité en Wallonie – Femmes

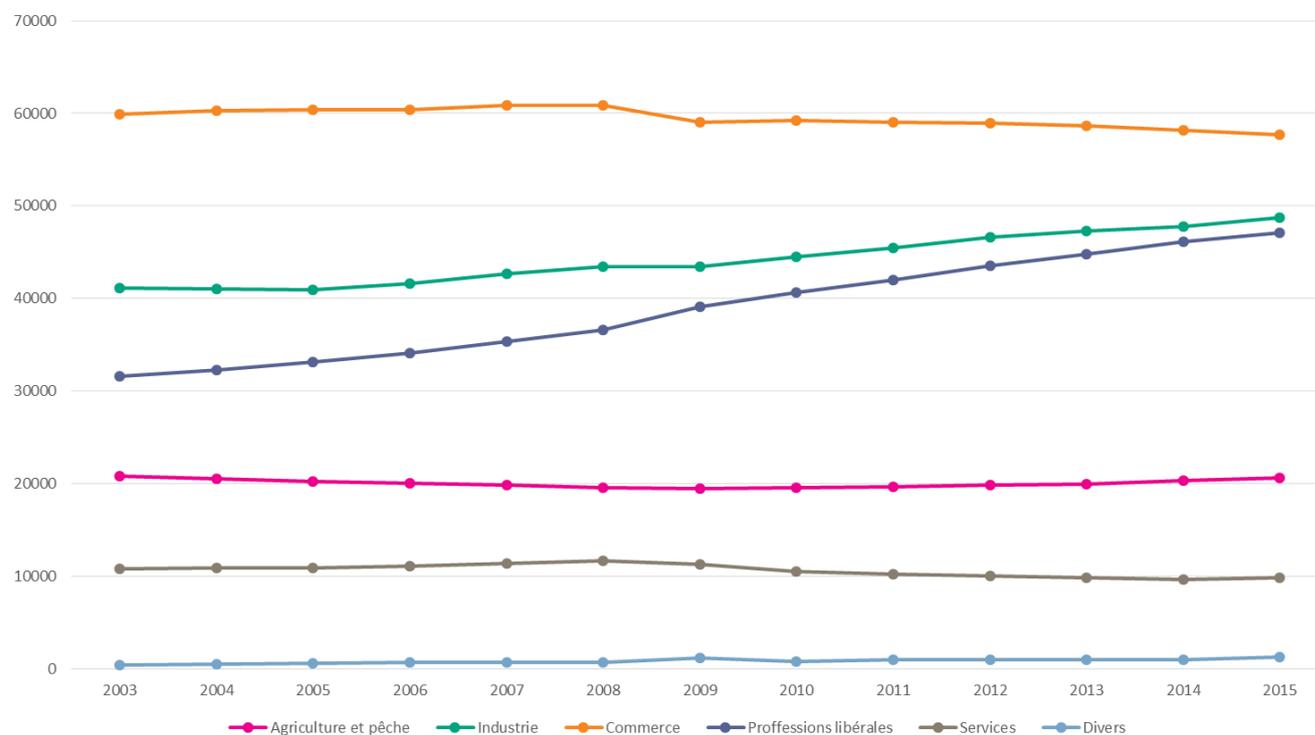
Source : INASTI – Calculs : IWEPS



Graphique 1.35

Évolution du nombre d'affiliés selon la branche d'activité en Wallonie – Hommes

Source : INASTI – Calculs : IWEPS



L'examen de l'évolution du nombre d'affiliés selon la branche d'activité montre par ailleurs que c'est dans les professions libérales que le nombre d'indépendants a le plus augmenté au cours de ces dernières années, tant chez les femmes que chez les hommes.

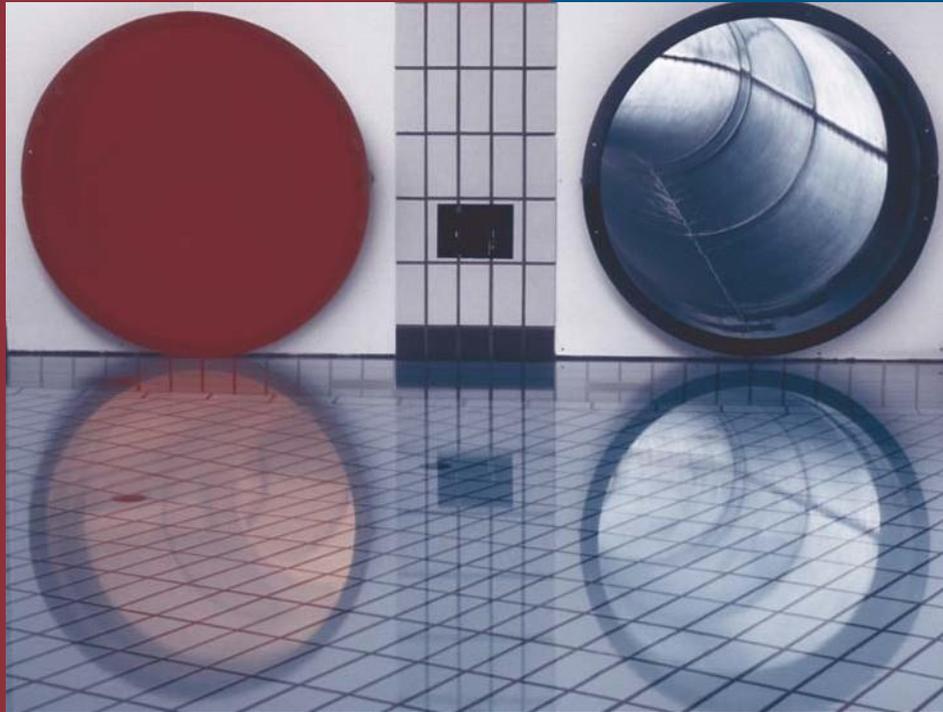
Chez les hommes, le nombre d'indépendants a également augmenté dans le secteur de l'industrie tandis

que le nombre d'indépendantes a augmenté dans le secteur des services.

Si nous prêtons maintenant attention aux diminutions du nombre d'indépendants, nous remarquons qu'elles ont eu lieu dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche chez les femmes et dans le secteur des services chez les hommes.

QUELQUES PUBLICATIONS :

- « Égalité et diversité ». *Travail, genre et sociétés, la revue du Mage*, n° 21, avril 2009
- « Les discriminations entre les femmes et les hommes », sous la dir. de MILEWSKI, F. et PÉRIVIER, H. *Revue de l'OFCE*, n° 114, juillet 2010
- BLAZQUEZ, M. et MORAL CARCEDO, J. « Les risques de la flexibilité : le travail à temps partiel des femmes dans cinq pays d'Europe ». *Revue internationale du Travail*, pp. 293–317, 2005
- CORNET, A., DELHAYE, C. et DIEU A.-M. *Les femmes au foyer face au marché du travail (femmes rentrantes), analyse des parcours de rupture et de réinsertion sur le marché du travail*. EGID-ULG, 2008
- IWEPS. *Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*. Namur, 2008
- IWEPS. *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*. Photographie statistique. Namur, 2010
- IWEPS. *L'emploi public en Wallonie et en fédération Wallonie-Bruxelles*. Namur, 2015
- IWEPS. *Rapport sur l'économie wallonne*. Namur, 2017
- GANGULI, I., HAUSMANN, R. et VIARENGO, M. « Réduction de l'écart d'instruction entre hommes et femmes et taux d'activité des femmes ». *Revue internationale du travail*, pp. 193–230, 2014
- GAVRAY, C. « Genre, emploi et marché du travail : un tableau contrasté ». Dans A. Cornet, J. Laufer, & Belghiti-Mahut, *GRH et genre : les défis de l'égalité hommes=femmes*. Paris, Vuibert, 2008
- HARDASON, O. « Hommes et femmes employés involontairement en contrat à durée déterminée ». *Statistiques en bref*, n° 98, 2007
- HIRATA, H., LOMBARDINI, M.-R., MARUANI, M. « Emploi, chômage et précarité en Europe ». Dans *Travail et genre. Regards croisés, France, Europe, Amérique latine*. Paris : La découverte, 2008.
- MARUANI, M. *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris : La découverte, 2005
- MARUANI, M. et MEULDERS, D. *Chômage, sous-emploi et précarité, une comparaison européenne*. Colloque Mage-Brésil « Marché du travail et genre », avril 2007
- SENAC-SLAWINSKI, R. « Femmes-hommes. Des inégalités à l'égalité ? ». *Problèmes politiques et sociaux*, n° 968, janvier 2010
- OCDE. *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*. Paris: Éditions OCDE, 2012



Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2 5001
BELGRADE-NAMUR
Tel : 081 46 84 11
Fax : 081 46 84 12
[Http://www.iweps.be](http://www.iweps.be)
info@iweps.be